



Conseil de sécurité

Soixante-seizième année

8883^e séance

Mardi 19 octobre 2021, à 10 heures

New York

Provisoire

Président : M. Kamau (Kenya)

Membres :

Chine	M. Zhang Jun
Estonie	M. Jürgenson
États-Unis d'Amérique	M ^{me} Thomas-Greenfield
Fédération de Russie	M. Polyanskiy
France	M. de Rivière
Inde	M. Tirumurti
Irlande	M ^{me} Byrne Nason
Mexique	M. de la Fuente Ramírez
Niger	M. Aougi
Norvège	M ^{me} Juul
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Dame Barbara Woodward
Saint-Vincent-et-les Grenadines	M ^{me} King
Tunisie	M. Ladeb
Viet Nam	M. Dang

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Conformément à la procédure énoncée dans la lettre datée du 7 mai 2020, adressée aux représentantes et représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil (S/2020/372), qui a été arrêtée à la lumière des circonstances exceptionnelles créées par la pandémie de COVID-19, le procès-verbal de la présente séance s'accompagnera d'un document récapitulatif (S/2021/884) où figureront les déclarations envoyées par les non-membres du Conseil.



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant d'Israël à participer à la présente séance.

Je propose que, conformément aux dispositions de son règlement intérieur provisoire et à la pratique établie en la matière, le Conseil invite l'Observateur permanent de l'État observateur de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la présente séance.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnalités suivantes, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M. Tor Wennesland, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient ; M. Daniel Levy, Président de US/Middle-East Project ; et M^{me} Hanan Ashrawi, responsable politique et figure de la société civile.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M. Wennesland.

M. Wennesland (*parle en anglais*) : Pour commencer, je me félicite du dialogue en cours entre les hauts responsables israéliens et palestiniens. J'encourage vivement à continuer de développer ces efforts, propres à améliorer les conditions sur le terrain et à ouvrir la voie à la revitalisation du processus de paix. Ne nous berçons toutefois pas d'illusions quant à l'état actuel du conflit israélo-palestinien.

La situation dans le territoire palestinien occupé continue de se détériorer, et nous ne constatons aucun progrès vers la solution des deux États. Cette stagnation politique attise les tensions, l'instabilité et un sentiment de désespoir de plus en plus profond. Les conditions de sécurité à Gaza restent fragiles et la dynamique sécuritaire se détériore en Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est, avec notamment des tensions croissantes sur les Lieux saints et alentour.

Les activités de peuplement, les expulsions, les démolitions et la saisie de biens palestiniens ; les opérations militaires menées par les forces de sécurité israéliennes, en particulier dans la zone A ; et les restrictions de mouvement et d'accès, notamment le sévère bouclage de Gaza, ne font qu'alimenter le cycle de la violence.

Un grand nombre de Palestiniens, dont des enfants, continuent d'être tués ou blessés par les forces de sécurité israéliennes. Les attaques perpétrées par des colons contre les Palestiniens et leurs biens, y compris en présence des forces de sécurité israéliennes, se poursuivent. Les civils israéliens continuent de subir des attaques de la part des Palestiniens, qui ont fait des morts et des blessés et causé des dégâts. Les civils israéliens et palestiniens souffrent et paient un lourd tribut du fait de la persistance de ce conflit, y compris de l'occupation prolongée.

Qui plus est, l'Autorité palestinienne est aux prises avec une crise budgétaire et financière sans précédent. L'Autorité palestinienne et ses institutions doivent être renforcées si elle veut pouvoir mettre en œuvre les réformes nécessaires et, à terme, retourner à Gaza. Je suis préoccupé par le fait que ces tendances négatives se produisent simultanément en Cisjordanie et à Gaza ; elles ne doivent pas rester sans réponse.

La violence quotidienne s'est poursuivie dans tout le territoire palestinien occupé au cours de la période considérée. À Gaza, si un calme relatif a dans une grande mesure prévalu, le 30 septembre, un Palestinien a été tué par les forces de sécurité alors qu'il s'approchait de la clôture d'enceinte. Les Forces de défense israéliennes (FDI) ont déclaré que l'homme s'était approché de la clôture dans le centre de Gaza avec deux autres hommes, portant un sac suspect et creusant le sol. Les proches de l'homme ont contesté ces affirmations, disant qu'il chassait des oiseaux. En Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est, des affrontements, des attaques, des opérations de perquisition et d'arrestation et d'autres incidents ont entraîné la mort de trois Palestiniens et fait 66 blessés parmi les Palestiniens, dont neuf enfants et une femme, par des tirs à balles réelles et des tirs de balles en caoutchouc à noyau métallique. Quatre civils israéliens et deux soldats ont aussi été blessés.

Le 30 septembre, une Palestinienne a été abattue par les forces de sécurité israéliennes après avoir tenté de poignarder des agents de police dans la vieille ville de Jérusalem. Le même jour, les forces de sécurité israéliennes ont tué par balle un Palestinien dans le village

de Birqin, près de Jénine. Selon elles, l'homme avait ouvert le feu sur des soldats israéliens qui menaient une opération d'arrestation. Le Jihad islamique palestinien a ensuite affirmé qu'il s'agissait d'un de ses membres.

Le 14 octobre, les forces de sécurité israéliennes ont abattu un Palestinien de 14 ans et en ont blessé un autre alors qu'ils lançaient des cocktails Molotov sur des véhicules civils à l'ouest de Bethléem. Le même jour, un Palestinien a foncé avec son véhicule sur un soldat des FDI et l'a blessé près du poste de contrôle de Qalandiya. Les forces israéliennes ont tiré sur le véhicule, blessant le conducteur qui a ensuite été arrêté.

En outre, depuis le 8 octobre, des affrontements opposent presque chaque nuit des Palestiniens à des civils israéliens, ainsi qu'aux forces de sécurité israéliennes, dans la vieille ville et alentour. Dans le même temps, des colons et d'autres civils israéliens ont perpétré 26 attaques contre des Palestiniens, faisant 18 blessés et causant des dommages matériels. Les Palestiniens ont mené 31 attaques contre des colons et d'autres civils israéliens en Cisjordanie, qui ont fait des blessés dans quatre cas et causé des dégâts matériels dans les autres.

Le 28 septembre, quelque 70 colons israéliens ont attaqué les villages palestiniens de Mufaara, al-Rakeez et al-Tuwani dans les collines du sud d'Hébron. Les colons ont blessé neuf Palestiniens, dont des enfants, tué du bétail et endommagé des véhicules et des maisons, ainsi que des infrastructures communautaires. Un petit garçon palestinien de 3 ans, touché à la tête par des pierres dans son sommeil, a été hospitalisé avec une fracture du crâne. Dans des affrontements connexes, 20 Palestiniens ont été blessés par les FDI. Les Palestiniens ont également jeté des pierres vers des Israéliens pendant cet incident, blessant un soldat.

Le 29 septembre, le Ministre israélien des affaires étrangères, M. Yair Lapid, a condamné les attaques dans un tweet, affirmant que « Cet incident violent est atroce et équivaut à du terrorisme ». Il a qualifié les auteurs de ces actes de « frange violente et dangereuse » et déclaré qu'Israël avait « la responsabilité de les traduire en justice ». Les forces de sécurité israéliennes ont arrêté au moins six Israéliens en relation avec ces attaques, dont deux enfants, ainsi que trois Palestiniens. Au moins quatre Israéliens auraient été arrêtés depuis et ensuite relâchés. Une enquête des autorités israéliennes est en cours. Je me félicite de la rapidité avec laquelle le Ministre israélien des affaires étrangères a condamné ces attaques et souligne que tous les auteurs de violence doivent répondre de leurs actes et être rapidement traduits en justice.

Depuis le début de la récolte annuelle des olives, il y a une semaine, quelque 1 200 oliviers auraient été vandalisés par des colons. Le 15 octobre, une quarantaine de colons ont attaqué des agriculteurs palestiniens à l'est du village de Yassouf, au nord de Salfit, blessant une femme palestinienne avec du gaz poivré et trois autres par des jets de pierres. Je demande à Israël de prendre toutes les mesures nécessaires pour s'acquitter de son obligation de protéger les civils palestiniens contre la violence, y compris celle des colons israéliens, d'enquêter sur ces attaques et d'amener les auteurs à répondre de leurs actes.

Les 4 et 18 octobre, l'Administration civile israélienne a tenu des discussions sur les objections à deux projets d'implantation de colonies, pour un total de près de 3 500 logements dans la zone stratégique E1 en Cisjordanie. Je suis préoccupé par le fait que les autorités israéliennes continuent à envisager de construire dans cette zone. Si ces logements devaient être construits, ils couperaient le lien qui relie le nord et le sud de la Cisjordanie, ce qui compromettrait considérablement les chances d'établir un État palestinien viable et d'un seul tenant dans le cadre d'une solution négociée prévoyant deux États. Je réaffirme que les colonies de peuplement sont illégales au regard du droit international et qu'elles demeurent un obstacle de taille à la paix.

Le 5 octobre, le tribunal d'instance de Jérusalem a fait droit à l'appel interjeté par un Israélien juif qui avait été expulsé de l'esplanade des Mosquées/mont du Temple pour y avoir prié en violation des règlements de la police israélienne qui ne permettent qu'aux musulmans de prier sur ce site. La décision du tribunal a été condamnée comme une violation du statu quo par les Gouvernements palestinien, égyptien et jordanien, par les factions palestiniennes et par les dirigeants musulmans et chrétiens de Jérusalem et de toute la région. La police a fait appel de la décision auprès du tribunal de district de Jérusalem, qui a annulé la décision du tribunal d'instance et rétabli, le 8 octobre, l'interdiction temporaire de visite dont avait été frappé le requérant. Dans une déclaration publiée le même jour, le Ministre israélien de la sécurité publique a réaffirmé que le statu quo devait être respecté, ajoutant que toute modification de l'arrangement existant « mettrait en danger la sécurité publique et pourrait entraîner une flambée de violence ». Je me félicite de cette déclaration du Ministre israélien et répète que toutes les parties doivent respecter et défendre le statu quo concernant les Lieux saints.

Les démolitions et les confiscations de maisons et d'autres structures palestiniennes par Israël se sont poursuivies durant la période considérée. Dans l'ensemble, les autorités israéliennes ont démoli, saisi ou forcé les

propriétaires à démolir 18 structures appartenant à des Palestiniens dans la zone C et sept à Jérusalem-Est, ce qui a entraîné le déplacement de cinq Palestiniens, dont trois femmes et un enfant. Les démolitions ont été effectuées au motif que les intéressés ne possédaient pas de permis de construire délivrés par Israël, dont l'obtention reste pratiquement impossible pour les Palestiniens. Le 29 septembre, la Haute Cour de justice israélienne a accédé à la requête de l'État d'Israël de reporter à mars 2022 sa réponse à une demande d'application d'un ordre d'expulsion visant le village bédouin de Khan el-Ahmar dans la zone C de la Cisjordanie. Dans sa requête, le Gouvernement a cité la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et la situation actuelle en matière diplomatique et sécuritaire, ajoutant que des progrès significatifs avaient été enregistrés sur la voie d'un accord qui pourrait permettre d'éviter la démolition.

Le 4 octobre, la Cour suprême d'Israël a présenté une proposition à quatre familles palestiniennes menacées d'expulsion dans le quartier occupé de Cheik Jarrah, à Jérusalem-Est, ainsi qu'à l'association de colons israéliens qui cherche à les expulser. La proposition permettrait de reporter sensiblement l'expulsion, tout en demandant aux familles de verser un loyer annuel symbolique à l'association des colons. La Cour a précisé que l'accord ne préjugerait nullement des procédures judiciaires en cours visant à déterminer le droit de propriété sur ces biens. La Cour a déclaré qu'elle rendrait un jugement si les parties ne se mettent pas d'accord d'ici au 2 novembre. Je demande instamment à Israël de cesser les démolitions et les évictions, conformément à ses obligations en vertu du droit international humanitaire. Un fait encourageant est survenu aujourd'hui lorsque des représentants israéliens et palestiniens ont annoncé qu'environ 4 000 Palestiniens vivant en Cisjordanie sans papiers en règle seraient inscrits au registre de la population palestinienne et recevraient des papiers d'identité.

La situation budgétaire de l'Autorité palestinienne arrive à un point de rupture. Ses dépenses sont largement supérieures à ses revenus, et cet écart va croissant. L'appui des donateurs, notamment l'aide budgétaire directe, décline depuis plusieurs années. Selon les estimations, l'Autorité palestinienne accusera un déficit budgétaire d'environ 800 millions de dollars en 2021. Cela représenterait presque le double du déficit de 2020, et, en dépit de l'appui des donateurs et des mesures d'urgence, cette tendance se poursuivra. La capacité d'emprunt de l'Autorité palestinienne auprès des banques est épuisée.

En sus d'autres déperditions fiscales de longue date qui contribuent à la crise financière, Israël continue de déduire chaque mois des millions de dollars des

recettes fiscales et douanières transférées en réponse aux versements reçus par les prisonniers palestiniens détenus pour des raisons de sécurité, leurs familles et les familles de personnes tuées lors d'attaques. Le récent prêt de 500 millions de shekels accordé par Israël en tant qu'avance sur les futures recettes palestiniennes a été crucial, mais il ne retarde que temporairement la crise imminente et n'élimine pas les obstacles structurels imposés à l'économie palestinienne.

Des réformes importantes et des changements de politique doivent être mis en œuvre par les Israéliens et les Palestiniens pour remédier aux difficultés structurelles. Ces réformes peuvent et doivent bénéficier d'un appui renforcé de la part de la communauté internationale des donateurs. Cela constituera un élément clef de l'ordre du jour de la prochaine réunion du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens, prévue à Oslo en novembre.

Les efforts se poursuivent en vue de stabiliser la situation à Gaza et d'appuyer le relèvement et la reconstruction après l'escalade de mai. L'ONU a lancé des efforts de reconstruction des logements gravement endommagés. Les préparatifs d'autres efforts de reconstruction ont débuté, avec l'aide du Qatar, après la levée de certaines restrictions à l'entrée de matériaux de construction par les autorités israéliennes. Jusqu'à 1 800 des plus de 2 000 logements civils détruits ou endommagés seront reconstruits durant la première phase. En outre, fin septembre, l'Égypte a commencé à remettre en état une des principales routes côtières de Gaza.

Durant le mois de septembre, près de 7 000 camions de marchandises sont entrés à Gaza par le point de passage de Kerem Shalom, contrôlé par Israël – soit environ 80 % de la moyenne mensuelle avant l'escalade. Quelque 2 000 camions sont entrés par le point de passage de Rafah, contrôlé par l'Égypte, portant le volume des biens importés à un niveau presque record. En outre, au 18 octobre, plus de 6 000 marchands et commerçants gazaouites avaient été autorisés à entrer en Israël, ce qui représente une contribution cruciale à la relance de l'économie locale, qui peut être élargie.

Si je me félicite de l'octroi de permis et de l'amélioration de la circulation des biens à destination et en provenance de la bande de Gaza, il faut faire davantage pour faciliter un accès durable. Je réitère que le mécanisme de reconstruction de Gaza reste le mieux placé pour permettre l'acheminement responsable d'articles et de matériaux qui ne seraient autrement pas autorisés à pénétrer dans la bande de Gaza.

Je reste préoccupé par le déficit budgétaire persistant de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), et je me félicite des récentes annonces de contributions faites par des donateurs clefs. Toutefois, l'UNRWA ne dispose toujours pas des fonds nécessaires pour poursuivre ses programmes essentiels jusqu'à la fin de l'année. L'UNRWA reste indispensable à la stabilité régionale et doit être doté des ressources nécessaires pour s'acquitter de son mandat.

Je vais maintenant aborder brièvement la situation dans la région. S'agissant du Golan, si le cessez-le-feu entre Israël et la Syrie tient globalement, les violations de l'Accord sur le dégagement des forces de 1974 par les parties se poursuivent, aggravant les tensions. Le respect par les deux parties des dispositions de l'Accord sur le dégagement est important en vue de maintenir la stabilité.

Au Liban, un nouveau Gouvernement a été formé le 10 septembre par le Premier Ministre, Najib Azmi Mikati, mettant fin à une période d'intérim de 13 mois. Le Gouvernement, composé de 24 membres, dont une femme ministre, a voté pour la conclusion d'un accord avec le Fonds monétaire international en vue de lutter contre la crise énergétique et d'organiser les élections de 2022 selon le calendrier fixé. L'enquête sur l'explosion au port de Beyrouth a pris du retard en raison de l'intimidation dont aurait fait l'objet le juge chargé de l'enquête. Le 14 octobre, des affrontements meurtriers ont éclaté à Beyrouth lors d'une manifestation appelant à son dessaisissement.

Nous ne pouvons plus passer d'une crise à l'autre. Notre approche ne peut consister à traiter la situation actuelle de façon fragmentée, incident par incident à court terme, au jour le jour, comme s'il s'agissait de problèmes isolés. Une série de mesures parallèles doivent être prises par le Gouvernement israélien, l'Autorité palestinienne et la communauté internationale. Un tel cadre doit commencer par aborder les principaux problèmes d'ordre politique, sécuritaire et économique qui empêchent d'accomplir des progrès. Ces efforts sont urgents et nécessiteront un engagement politique clair de la part du Gouvernement israélien, de l'Autorité palestinienne et de la communauté internationale.

Nous devons faire renaître l'espoir dans un règlement négocié, pacifique et durable du conflit. En dépit de l'énormité des problèmes d'ordre politique, économique et humanitaire actuels, nous ne pouvons nous permettre d'être pessimistes ou passifs. Je salue les efforts que déploient les envoyés du Quatuor pour le Moyen-Orient,

notamment dans l'appel du 14 octobre. J'engage les deux parties à procéder d'urgence à des réorientations politiques positives et substantielles afin de remédier aux problèmes de sécurité, d'améliorer la situation de l'économie palestinienne et de renforcer la gouvernance et les institutions palestiniennes. J'exhorte également les autorités israéliennes et palestiniennes à envisager de nouvelles modalités de coopération, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre des accords existants.

Il ne s'agit pas de l'objectif final, mais plutôt de mesures essentielles dans le cadre d'un processus qui peut et doit nous ramener à des négociations véritables, mettre fin à l'occupation et permettre la réalisation d'une solution à deux États sur la base des lignes de 1967, du droit international, des résolutions de l'ONU sur la question et des accords antérieurs. Nous devons générer un consensus en faveur d'un cadre général pour la collaboration, sinon nous risquons d'être confrontés à une réalité de plus en plus désespérée, influencée par des voix extrémistes et des actes unilatéraux qui feront augmenter le risque d'aggravation du conflit pour les Palestiniens, les Israéliens et la région. L'ONU participe activement à la promotion de ces efforts, notamment par l'intermédiaire du Quatuor pour le Moyen-Orient, des partenaires régionaux clefs et des dirigeants israéliens et palestiniens.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Wennesland de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Levy.

M. Levy (*parle en anglais*) : Je remercie le Conseil de sécurité et la présidence kényane de me donner l'occasion de présenter un exposé aux membres aujourd'hui.

Je souhaite que le procès-verbal de la présente séance prenne en compte un rapport publié par la Dotation Carnegie pour la paix internationale et l'US/Middle East Project, que je dirige, intitulé *Breaking the Israel-Palestine Status Quo*, et je remercie mes coauteurs – Zaha Hassan, Hallaamal Keir et Marwan Muasher.

En bref, en ce qui concerne Israël-Palestine, ce rapport appelle à une approche fondée sur les droits, qui s'appuie sur le droit international mais ne le remplace pas. Il reconnaît la simple réalité qu'un processus de paix plus ou moins identique ne peut que conduire à un nouvel échec et renforcer les tendances négatives que vient de décrire le Coordonnateur spécial Tor Wennesland en détail. Le fait que la situation s'est détériorée à tel point que les groupes palestiniens de défense des droits humains, les organisations israéliennes de défense des droits humains, y compris B'Tselem, et, en fait, Human Rights Watch,

affirment désormais qu'Israël est juridiquement coupable d'apartheid et de persécution à l'encontre des Palestiniens devrait être un rappel à la réalité pour le Conseil et ses délibérations. Il s'agit d'une tendance toute nouvelle.

Le Conseil sait mieux que moi – après tout, il tient ces débats chaque mois – que la répétition sans fin de vieux slogans ne nous mène nulle part. Les Israéliens diront que cet organe de l'ONU a une obsession injuste et singulière à l'égard de ce conflit. Les Palestiniens diront que le Conseil a échoué, injustement et d'une manière sans précédent, à agir pour protéger les Palestiniens et faire respecter ses propres décisions. Lorsqu'un conflit est chronique et semble sans issue, nous devons essayer de sortir de la répétition et de la prévisibilité et cesser de piloter à vue.

Je voudrais proposer humblement trois concepts fondamentaux dont nous devons prendre conscience d'abord, qui doivent guider nos actions, qui doivent elles-mêmes changer, afin d'ouvrir la voie à une nouvelle et nécessaire réflexion. Alors que je présente brièvement ces concepts, je tiens à souligner que je ne prétends pas avoir toutes les réponses.

La première proposition consiste à prendre en compte un déficit de légitimité dans la politique palestinienne. L'Organisation de libération de la Palestine doit devenir pleinement représentative, inclusive et par extension, mieux à même d'agir stratégiquement et de négocier. Les Palestiniens ont le droit d'élire des représentants au sein de leurs institutions nationales. Pour ce faire, il faut des décisions dans ce sens de la part des dirigeants palestiniens, ainsi que des mesures d'appui, et non de prévention, de la part d'Israël et de la communauté internationale. Nous ne pouvons pas passer l'éponge ou fermer les yeux lorsque les autorités autonomes palestiniennes en place sur le terrain, qui ont un mandat limité, répriment leur propre peuple.

Deuxièmement, il existe un déficit de responsabilisation en ce qui concerne les actions d'Israël. Si les politiques d'Israël, qui sont illégales et vont à l'encontre de la paix, se poursuivent en toute impunité, il ne faut pas s'attendre à un changement positif. C'est aussi simple que cela. Israël poursuit des politiques qui violent les dispositions du droit international et les résolutions de l'ONU parce qu'il le peut. Il n'y a pas de coût ou de conséquence tangible.

Troisièmement, il y a un déficit de symétrie. Nous devons reconnaître qu'il existe des relations de pouvoir primordiales et déterminantes dans ce conflit – l'asymétrie fondamentale entre un État occupant et un peuple occupé. Nous ne pouvons pas tomber dans le piège des « deux parties ». Par conséquent, l'accent doit être mis en premier

lieu sur la réparation des actions israéliennes, précisément parce que cela reflète cette relation de pouvoir caractérisée par l'inégalité, en vertu de laquelle Israël décide de manière prééminente des résultats sur le terrain et prive un autre peuple de ses libertés fondamentales. Il ne faut pas sacrifier les droits d'Israël, mais ils ne peuvent pas être réalisés aux dépens des Palestiniens qui ont besoin de protection et de voir leurs droits rétablis, que ce soit à Gaza, en Cisjordanie, à Jérusalem-Est, dans les camps de réfugiés de la diaspora, ou lorsqu'ils sont confrontés à des formes de discrimination structurelle à l'intérieur d'Israël. Dans ce contexte, les accords de normalisation de l'année dernière ont exacerbé cette asymétrie sans offrir des perspectives de paix.

Ces notions conceptuelles fondamentales devraient contribuer à guider nos actions, ce qui à son tour peut permettre de mettre en place les éléments constitutifs d'une nouvelle réflexion et de la paix. Elles peuvent également permettre d'expliquer pourquoi les tentatives répétées de paix économique, de mesures de renforcement de la confiance, de gestion ou d'atténuation du conflit sans aborder la question de l'occupation et des droits sont malheureusement vouées à un échec permanent, comme l'a dit le Coordonnateur Tor Wennesland. Si on n'agit pas sur le plan politique, on ne peut rien réaliser sur les autres volets.

Alors comment faire ? Dans quelques semaines, le Conseil commémorera le cinquième anniversaire de l'adoption de la résolution 2334 (2016). Il doit mettre en œuvre cette résolution – la mettre vraiment en œuvre. Cette résolution, par exemple, demande à tous les États de faire une distinction entre le territoire de l'État d'Israël et les territoires occupés depuis 1967. Ainsi, chaque fois que les colonies de peuplement illégales d'Israël sont autorisées à bénéficier, sans contrôle, des accords commerciaux, de la coopération et des échanges bilatéraux qu'Israël a avec des tiers, la résolution 2334 (2016) est violée.

La base de données du Conseil des droits de l'homme des entreprises qui se rendent complices des colonies de peuplement illégales en menant des échanges commerciaux avec celles-ci est un exemple concret de cette distinction. Je propose aux membres du Conseil de faire en sorte qu'un cessez-le-feu durable soit conclu entre Israël et Gaza, qui permet de mettre fin au blocus imposé à Gaza et d'améliorer les conditions de sécurité des Palestiniens et des Israéliens. Qu'ils parlent à tous ceux avec qui il faut parler. Qu'ils mettent de côté les conditions préalables et encouragent les parties régionales à faire de même.

En bref, il ne s'agit pas d'exercer une pression maximale, mais d'utiliser les moyens de pression qui existent, y compris les instruments dont dispose le Conseil et qui sont actuellement négligés, afin que les droits des Palestiniens soient mieux protégés, qu'ils ne vivent plus sous la menace des déplacements ou des arrestations et détentions arbitraires, et que leurs droits à la terre et aux ressources soient protégés, ainsi que leurs libertés, notamment la liberté de circulation et la liberté syndicale.

L'engagement de la nouvelle administration américaine en faveur de mesures de liberté, de dignité et de sécurité pour les Israéliens et les Palestiniens, sur un pied d'égalité, ainsi que la déclaration faite en juillet par le Ministre chinois des affaires étrangères, Wang Yi, concernant l'appui de la Chine aux cadres de dialogue informel et sa volonté de présenter ses propres points de vue et propositions, sont les bienvenus et, espérons-le, seront suivis d'effets concrets.

Enfin, tant au sein de cet organe que dans les différentes sociétés concernées, nous pouvons promouvoir et encourager une nouvelle réflexion qui est orientée vers la paix et le respect des droits et qui nous permet de sortir de l'impasse actuelle. Cette même résolution 2334 (2016) a été adoptée il y a cinq ans, alors qu'un certain Joseph R. Biden était Vice-Président. Cette résolution indiquait également que la réalité d'un seul État était en train d'être imposée dans les faits. Beaucoup considèrent que c'est le cas.

Ainsi, alors que cet organe prend des mesures pour sauver la solution des deux États, nous devons également être ouverts à la possibilité qu'il n'existe peut-être pas de solution toute faite à ce stade. N'y a-t-il vraiment rien d'autre à dire quant aux moyens de répondre aux préoccupations et aux aspirations légitimes des deux peuples, de garantir les droits des Juifs et des Palestiniens à l'autodétermination, sans donner la priorité à un peuple par rapport à l'autre ou dresser un peuple contre l'autre, pour que la sécurité ne soit pas quelque chose que les Israéliens ou les Palestiniens peuvent avoir mais une nécessité pour les deux peuples, pour que les droits des réfugiés palestiniens et l'impulsion juive pour un refuge de dernier recours soient respectés ?

Pour paraphraser l'universitaire et auteur ougandais Mahmood Mamdani, pouvons-nous envisager les identités et les communautés politiques comme étant mutables, et non innées – des produits de l'histoire qui ont été créés par des processus politiques et qui peuvent être démantelés par ceux-ci dans l'intérêt de la justice politique ? Il se peut qu'à un moment donné, cet organe

soit obligé de revenir sur son vote de 1947 sur la partition et sur son approbation historique de deux États. Sinon, une réflexion et une action de grande envergure et de longue haleine sont nécessaires et, pour être clair, doivent nous obliger à sortir de notre zone de confort collective actuelle.

Je me réjouis à la perspective d'entendre les interventions de mon amie M^{me} Ashrawi et de l'Ambassadrice Mona Juul, ainsi que de tous les membres du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Levy de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Ashrawi.

M^{me} Ashrawi (*parle en anglais*) : Je voudrais exprimer ma profonde gratitude pour l'occasion qui m'est donnée de prendre la parole devant le Conseil aujourd'hui. Je tiens à remercier tout particulièrement la République du Kenya pour cette aimable invitation.

Comme les membres du Conseil l'entendent depuis plus de 70 ans, l'ONU et ses différents organes sont saisis de la question palestinienne, examinant à plusieurs reprises les conditions, comme nous l'ont dit notre collègue Tor Wennesland et ses prédécesseurs, adoptant des résolutions, dont la résolution 2334 (2016), et envoyant des missions d'enquête, en vain. Malheureusement, le Conseil de sécurité n'a pas été en mesure d'affirmer son autorité, permettant que cette injustice se transforme en une tragédie humaine, morale, politique et juridique perpétuelle.

Il serait donc malhonnête de ma part de me présenter devant le Conseil en supposant que je pourrais informer ses membres de quelque chose qu'ils ne savent pas déjà. Néanmoins, j'apprécie l'occasion qui m'est donnée de communiquer en toute franchise, sans réciter de sempiternelles statistiques – les membres du Conseil les connaissent – ni réitérer la douleur permanente des personnes privées de leurs droits fondamentaux, y compris même du droit de s'exprimer. On leur a conseillé de ne pas se plaindre, une manière de faire taire les victimes.

La tragédie est que les membres du Conseil savent tout cela, et pourtant cela n'a eu qu'un impact minime, voire nul, sur les conditions horribles qui règnent en Palestine occupée. J'imagine qu'il doit être décourageant et frustrant pour l'ONU et ses membres de se retrouver piégés dans le cycle du mépris délibéré et de la futilité. Il est donc impératif que le Conseil de sécurité examine où il s'est trompé

et ce qu'il peut faire pour rectifier le tir et servir la cause de la justice et de la paix, notamment en abordant les questions essentielles et en sortant des sentiers battus, comme l'a encore dit mon collègue Daniel Levy.

Il ne fait aucun doute que la non-application du principe de responsabilité à Israël et l'absence de protection pour le peuple palestinien ont permis à Israël de bafouer en toute impunité les droits d'une nation entière, permettant ainsi la perpétuation d'une occupation coloniale permanente. Une grande partie du discours politique dominant ignore la réalité, comme cela a été dit, et est détournée par des chimères et des distractions proposées par Israël et ses alliés sous des bannières telles que la paix économique, l'amélioration de la qualité de vie, la normalisation, la gestion du conflit, l'endigement, voire la réduction, du conflit. Il faut en finir avec ces sophismes. Les situations instables d'injustice et d'oppression ne se résorbent pas ; elles s'étendent, explosent, et ont des conséquences désastreuses. De même, nourrir l'illusion d'imposer le calme sous un siège et une agression systémique, en particulier comme c'est le cas à Gaza, est un oxymore, car le calme ou la sécurité, d'une part, et l'occupation ou la captivité, d'autre part, sont antithétiques et inconciliables.

De même, l'établissement de mesures dites de confiance – je m'excuse auprès de Tor Wennesland à ce sujet, mais je pense qu'il ne peut y avoir que très peu de confiance sous un régime d'occupation – est illusoire, car l'occupation n'engendre que mépris, méfiance, ressentiment et résistance. Les opprimés ne peuvent pas être amenés à faire confiance à leur oppresseur ou à accepter son aide comme alternative à l'exercice de leurs droits à la liberté et à la justice.

L'argument trompeur et erroné des « deux camps » ou « deux-campisme », comme l'a dit Daniel Levy, qui appelle à l'équilibre dans une situation de déséquilibre flagrant, est une autre tentative visant à semer la confusion et à créer des idées fausses, comme si l'occupant et l'occupé – l'oppresseur et l'opprimé – avaient une responsabilité égale dans cette situation horrible. L'impunité d'Israël est encore renforcée par des excuses telles que : la soi-disant seule démocratie du Moyen-Orient, un allié stratégique, des valeurs communes ou même la protection de sa fragile coalition.

Il y a également eu une acceptation tacite et parfois déclarée des arguments idéologiques absolutistes d'Israël, notamment l'invocation des textes religieux comme moyen de rejeter et de supplanter le discours et l'action politiques et juridiques contemporains. La loi dite

de l'État juif, qui attribue le droit à l'autodétermination exclusivement aux Juifs dans toute la Palestine historique, est donc ainsi entérinée et normalisée. Pendant ce temps, la machine de désinformation massive persiste dans son racisme, sa calomnie et sa diabolisation du peuple palestinien, allant jusqu'à qualifier tous ses membres de terroristes, ou de menace démographique, ce qui est une formule déshumanisante exploitée comme un moyen de nier le droit au retour de millions de réfugiés palestiniens.

De telles calomnies ont déformé l'attention et le discours politiques au niveau mondial. Certains États ont pris la tangente en poursuivant les manuels scolaires palestiniens pour leur soi-disant incitation, comme si l'occupation n'était pas une source de provocation et d'incitation, ou en adoptant la définition de l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste qui associe la critique d'Israël à l'antisémitisme, en criminalisant le mouvement de boycott, de désinvestissement et de sanctions, ou en intimidant et en censurant les universitaires et les militants de la solidarité qui défendent les droits des Palestiniens. Ces déformations ignorent les lois inégales et injustes conçues pour persécuter les Palestiniens individuellement et collectivement. Elles se manifestent par la diffamation de nos prisonniers politiques et la prise pour cible des moyens de subsistance de leurs familles, comme si les tribunaux militaires ou les systèmes pénitentiaires israéliens avaient quoi que ce soit à voir avec la justice ou la légalité.

Les membres du Conseil savent tous que, depuis 1967, plus d'un million de Palestiniens ont été emprisonnés et plus de 75 000 d'entre eux ont été tués par Israël. Et pourtant, le Conseil qualifie toutes ces personnes de terroristes ou de personnes ne méritant aucune sorte de droits ou d'attention. Les refrains insensés selon lesquels Israël a le droit de se défendre, alors que le peuple palestinien est privé d'un tel droit, sont pervers, et la violence des occupants est justifiée par la légitime défense, alors que les occupés sont stigmatisés comme étant des terroristes. De même, nous ne pouvons pas nous permettre, dans tout ce que nous faisons, de ne pas tenir compte du contexte de l'occupation et de son agression systémique en tant que dispositif de cadrage pour toutes les évaluations et actions critiques ; tout doit être considéré dans ce contexte.

La Palestine occupée, y compris Jérusalem, est la cible d'une politique globale et omniprésente de colonisation et d'effacement. Nous pouvons parler de colonies partout où nous avons les chiffres, mais ce n'est rien d'autre qu'une forme collective d'expansion, de

polarisation et d'invasion, de déplacement et de remplacement, dans laquelle Israël s'approprié tout ce qui est palestinien : nos maisons, nos terres et nos ressources, notre patrimoine culturel et humain, nos sites archéologiques, que nous avons sauvegardés pendant des siècles, notre histoire, notre cuisine, les noms de nos rues et, surtout, l'identité de Jérusalem, comme nous en sommes témoins dans le nettoyage ethnique de la vieille ville – Cheikh Jarrah et Silwan, entre autres. Même nos cimetières ont été profanés, comme lors de la construction d'un prétendu musée de la tolérance sur des restes humains au cimetière de Mamilla.

Et Israël continue d'attiser les flammes d'une guerre sainte par des assauts répétés contre nos lieux saints, notamment la mosquée Al-Aqsa. Jérusalem est la cible d'une campagne délibérée d'annexion et de déformation des faits, et maintenant Israël déclare effrontément son intention d'achever le siège de Jérusalem par la colonisation et la destruction de la contiguïté territoriale de la Cisjordanie avec ses plans de colonisation scandaleux pour la zone E 1, Qalandria ou l'aéroport d'Atarout, Pisgat Ze'ev et Givat Hamatos. Nous ne pouvons pas nous laisser distraire par des gestes symboliques qui donnent une fausse impression de progrès. Nous devons faire face à la réalité.

Et les affirmations selon lesquelles le moment n'est pas propice ou qu'il est difficile aujourd'hui d'œuvrer à une solution pacifique donnent à Israël la permission de persister dans ces politiques périlleuses. Et répéter l'engagement verbal en faveur de la solution à deux États alors qu'un État est autorisé à détruire délibérément l'autre sonne creux.

Tout cela ne nous empêche pas de reconnaître nos propres lacunes. Nous ne nous dérobons pas à notre responsabilité de dénoncer la violence interne, les violations des droits de l'homme, la corruption ou d'autres pratiques de ce type qui sont projetées et présentées par notre propre peuple. Il est de notre responsabilité de mener à bien la réforme démocratique et de revitaliser notre corps politique tout en mettant fin à nos divisions internes. C'est un impératif palestinien.

Et nous devons mettre en garde ceux qui exploitent nos défauts pour justifier les crimes israéliens ou l'inaction internationale ou pour conditionner tout engagement positif à la création d'un système idéal de gouvernance en Palestine alors que nous croupons sous un système anarchique de contrôle israélien.

Nous demandons au Conseil de sécurité, en tant que garant de l'ordre fondé sur des règles, d'assumer ses responsabilités, de nous protéger de l'agression et de donner à notre peuple les moyens de faire entendre sa voix, tant en matière de gouvernance que de libération.

Ce n'est pas en normalisant l'occupation, en mettant de côté la question palestinienne ni en récompensant Israël en le repositionnant comme une superpuissance régionale qu'on parviendra à la paix. Une telle approche ne fait que perpétuer les causes de l'instabilité et de l'insécurité régionales, tout en permettant à Israël, en tant qu'État colonial d'apartheid, de superposer la carte du Grand Israël sur toute la Palestine historique.

Génération après génération, le peuple de Palestine est resté attaché à la justice de sa cause, à l'intégrité de son récit, à l'authenticité de son histoire et de sa culture et à son droit inviolable de vivre dans la liberté et la dignité en tant qu'égal parmi les nations et dans la plénitude de notre humanité. Il est temps de déclamer un autre type de justice, d'invoquer notre volonté collective d'activer la Charte des Nations Unies et d'affirmer la pertinence du droit international. Comme M. Levy l'a dit, il est temps de sortir des sentiers battus et d'arrêter de faire la même chose en espérant des résultats différents. L'heure est venue d'agir avec courage et détermination, non seulement pour réparer l'injustice du passé, mais aussi pour tracer une voie claire et contraignante vers un avenir pacifique fait d'espoir et de rédemption.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Ashrawi de son exposé.

Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent de l'État observateur de Palestine.

M. Mansour (Palestine) (*parle en anglais*) : Nous félicitons le Kenya de son accession à la présidence du Conseil de sécurité, et nous vous remercions, Monsieur le Président, de présider cette importante séance en votre qualité de Secrétaire d'État aux affaires étrangères du Kenya. Nous vous souhaitons la bienvenue au Conseil de sécurité. Nous souhaitons également remercier le Coordonnateur spécial, M. Tor Wennesland, pour son exposé et remercier tout particulièrement les autres intervenants d'aujourd'hui, ma chère sœur M^{me} Hanan Ashrawi et M. Daniel Levy, qui ajoutent la voix importante de la société civile à nos débats sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.

Toute démarche que nous entreprenons est guidée par la destination que nous espérons atteindre. La communauté internationale a fixé cette destination

il y a longtemps et n'en a jamais dévié. C'est ce que nous appelons le consensus international, qui est basé sur la solution des deux États sis dans les frontières d'avant 1967.

Cependant, il est évident que ce n'est pas la destination qu'Israël a en tête. Cela ressort clairement de son insistance à maintenir son occupation illégale. Cela se manifeste distinctement dans les politiques coloniales qu'il mène sur le terrain, qui visent ouvertement à rendre une telle solution impossible, et dans les déclarations de ses responsables, qui nient notre droit à l'autodétermination et à l'indépendance et dénigrent l'existence de notre peuple.

Compte tenu de la position d'Israël, cela n'a guère de sens de dire que nous allons attendre que les parties soient dans de bonnes dispositions, puisque l'une d'elles ne se contente pas de dire au Conseil de sécurité qu'elle n'adhérera pas au droit international ni au consensus international, mais viole activement la loi et ignore les appels du Conseil. Dès lors, comment espérer parvenir à destination, celle d'une paix juste et durable, si on laisse Israël seul au volant, décider de la route et de notre destin collectif ?

On pourrait logiquement espérer qu'un certain sens de l'auto-préservation et de l'intérêt personnel pousse Israël à voir que le projet qu'il poursuit est autodestructeur. Mais la vision d'Israël, qui repose sur la violation, est de toute évidence guidée uniquement par son appétit colonial, comme le prouvent à l'envi ses politiques et ses pratiques, qui enfrennent le droit international, y compris les résolutions du Conseil, et plongent dans une angoisse et une détresse profondes le peuple palestinien, qui subit les foudres de son occupation et les affres de l'exil depuis des générations. Israël a décidé d'ignorer tous les signaux qui montrent à quel point ses projets sont risqués. Après 75 ans de cette politique axée sur la dépossession, le déplacement forcé et le déni des droits de notre peuple, et bien qu'en 1948 les deux tiers de notre peuple ont été forcés de quitter leur patrie, les Palestiniens sont en passe de constituer la majorité de la population vivant entre le Jourdain et la mer.

Mais Israël croit qu'il peut s'emparer de notre géographie et contrôler notre démographie. Depuis 1967, n'a-t-il pas réussi à faire en sorte que les Palestiniens soient dans l'incapacité de construire quoi que ce soit sur plus de 60% de la Cisjordanie et sur 87% de Jérusalem-Est, favorisant ainsi son projet d'annexer illégalement un maximum de terres en y laissant un minimum de

Palestiniens ? De cette manière, pendant que les Palestiniens vivront assiégés dans des enclaves fragmentées, voire murées, leurs terres et leurs ressources resteront sous contrôle israélien, leurs droits fondamentaux seront niés et un système à deux vitesses garantira les privilèges d'un groupe tandis que l'autre sera discriminé.

Je sais que cela vous semble familier. Cela s'appelle l'apartheid, et quiconque pense que c'est une perspective réjouissante est aveuglé par l'idéologie et par un sentiment de suprématie qui est destructeur à la fois pour ceux qui l'éprouvent et pour ceux qui en souffrent.

Israël pense que la dernière phase de son plan est la capitulation palestinienne. Il appelle cela l'acceptation par les Palestiniens de la réalité illégale qu'il a créée. Pour y parvenir, il tente de convaincre les Palestiniens que leur sort sera meilleur s'ils cessent de lutter et acceptent l'idée que le droit international ne compte pas, que la Palestine n'est plus une priorité et qu'Israël ne sera jamais tenu responsable de ses actes. Il veut leur faire perdre espoir pour qu'ils finissent par se rendre.

Mais ce qui fait tenir les Palestiniens ce n'est pas seulement l'espoir, c'est la foi ; la foi profonde dans le fait que les êtres humains sont plus forts que leurs chaînes et que la servitude et la captivité d'une nation ne seront jamais compatibles avec la condition humaine. L'histoire de ceux qui sont assis à cette table et de l'Organisation des Nations Unies est précisément celle de la rébellion des peuples contre leurs chaînes et des luttes courageuses pour la libération et la justice.

Je m'adresse donc au Conseil de sécurité et à l'institution dans son ensemble. Ils ont clairement pris position. Ils ont été fermes dans leur opposition aux actions unilatérales illégales. Ils ont apporté une aide et un soutien généreux à la création d'un État palestinien et au peuple palestinien. Ils ont investi dans la paix pendant des décennies et des décennies.

Bien sûr, ils pourraient continuer à intervenir chaque fois que nous atteignons un point de non-retour, comme lorsqu'Israël décide d'officialiser son annexion, ainsi qu'il l'a fait il y a un an. Ils pourraient continuer à intervenir pour éteindre l'incendie allumé par les provocations israéliennes à Haram el-Charif, pour arrêter le déplacement forcé des Palestiniens à Cheik Jarrah et à Silwan, pour négocier un cessez-le-feu après qu'Israël a tué des dizaines de familles palestiniennes, comme il l'a fait en mai, ou pour stopper l'annonce d'un énième projet de colonie qui détruirait les chances de paix, comme nous l'avons vu ces derniers jours. Nous

appréciations sincèrement ces efforts, mais ils ne font que ralentir Israël sur la voie destructrice dans laquelle il s'est engagé ; ils ne l'arrêtent pas.

Nous avons besoin que le Conseil de sécurité prenne le volant. Certains pourraient penser que c'est désormais inutile, ou que c'est difficile compte tenu des priorités concurrentes, ou que cela nécessite un capital politique trop important pour des progrès limités. Mais l'autre ligne de conduite envisageable serait si désastreuse que le Conseil devrait, à terme, intervenir, or ce serait beaucoup plus coûteux et beaucoup plus difficile à ce moment-là.

Le Conseil de sécurité a défini une voie à suivre claire. Il a établi le Quatuor pour le Moyen-Orient, mécanisme ayant vocation à être l'expression de sa volonté. Qui d'autre serait mieux placé pour prendre le volant ?

Nous devons nous doter d'une approche collective qui s'appuie sur les positions déjà adoptées par le Conseil, y compris la résolution 2334 (2016), que les orateurs qui m'ont précédé ont évoquée, et sur celles de la communauté internationale dans son ensemble. Cette approche doit explorer les outils disponibles aux niveaux national et international, dans un esprit fidèle à un multilatéralisme véritable et attaché au règlement pacifique des conflits, comme le prévoit la Charte des Nations Unies.

Nous avons besoin que le Conseil donne suite aux mesures dont il a lui-même déterminé qu'elles étaient nécessaires pour atteindre la destination voulue, en veillant à ce que ceux qui refusent d'avancer sur cette voie en portent les conséquences. Commençons par mettre un frein aux mesures unilatérales illégales. Commençons par explorer toutes les options possibles pour offrir au peuple palestinien la protection à laquelle il a droit. Mobilisons la bonne volonté et les ressources disponibles dans le monde en convoquant, sous les auspices du Quatuor, une conférence internationale à laquelle participeraient les acteurs susceptibles de contribuer à la paix. Ne nous leurrions pas : une telle dynamique ne peut pas apparaître par magie ; elle est insufflée et entretenue par notre action collective.

Il y a 30 ans, lorsque s'est tenue la Conférence de Madrid, elle n'était pas l'expression de la volonté des parties, mais le reflet de la forte volonté de la communauté internationale, qui n'a laissé aux parties d'autre choix que d'y participer. Cette conférence n'a pas été un succès en soi, mais elle a généré une dynamique qui a permis aux efforts de paix d'atteindre de nouveaux sommets et d'aboutir à une percée. Quiconque aurait

évalué les perspectives de réussir alors que Yitzhak Shamir était Premier Ministre d'Israël aurait pensé que ces efforts étaient voués à l'échec et, partant, inutiles. Les déclarations et positions politiques des Premiers Ministres israéliens ne sauraient être le facteur décisif pour déterminer si les efforts de paix ont une chance d'aboutir. Ils ne sont pas les seuls habilités à décider ou à garantir les chances de succès.

La seule question qui vaille la peine d'être posée est de savoir ce qui pourrait inciter Israël à changer de comportement. À quelles mesures dissuasives s'expose-t-il s'il persiste à appliquer les mêmes politiques ? Tous ceux qui se livrent à ces politiques coloniales espèrent transformer la communauté internationale en spectateur, en témoin silencieux ou, au pire, en exégète critique. Mais la communauté internationale est une véritable partie prenante – une partie prenante déterminante, en l'occurrence – et elle doit agir en tant que telle. Il est important que la communauté internationale montre dès que possible qu'elle est déterminée à veiller à que nous soyons sur la bonne voie et qu'elle ne laissera personne faire sortir le véhicule de la route. Si le Conseil n'est pas la partie à même de prendre des décisions sur les politiques relatives à la paix et à la sécurité internationales, alors qui ?

Le peuple palestinien ne disparaîtra pas. Il continuera de réinventer son juste combat jusqu'à ce qu'il puisse jouir de ses droits nationaux, collectifs et individuels. D'une manière ou d'une autre, il vivra dans la liberté et la dignité dans sa patrie. Si nous pensons que le moyen d'y parvenir passe par la solution des deux États, sur la base des frontières de 1967, alors il n'est plus possible de temporiser. Comme le dit le proverbe, l'action est beaucoup plus éloquente que les paroles.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant d'Israël.

M. Erdan (Israël) (*parle en anglais*) : Il y a 30 ans, en octobre 1991, le Premier Ministre israélien Yitzhak Shamir, en s'adressant à la Conférence de Madrid, avait déclaré :

« Nous sommes convaincus que la bénédiction de la paix peut faire du Moyen-Orient un paradis, un centre de créativité culturelle, scientifique, médicale et technologique. [...] Elle est susceptible de lancer le Moyen-Orient [...] sur la voie d'une nouvelle ère ».

Trente ans plus tard, nous voyons la vision du Premier Ministre Shamir se concrétiser peu à peu. Les récents Accords d'Abraham et les relations de longue

date entre Israël, l'Égypte et la Jordanie nous ont lancés sur la voie d'une nouvelle ère, dans laquelle le Moyen-Orient sera un centre non pas de conflits, mais de créativité et de solutions face aux défis les plus pressants du monde.

Ce potentiel est particulièrement évident à l'heure où le monde prépare la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui se tiendra à Glasgow. Israël est un leader mondial dans des domaines cruciaux tels que la gestion des ressources en eau, l'agriculture durable et les énergies renouvelables. Avec les nations signataires des Accords d'Abraham, et avec toutes les nations en quête de paix, nous pouvons faire du Moyen-Orient un pôle mondial d'innovation climatique, dans l'intérêt de notre environnement, de nos économies et de l'avenir de nos enfants.

Malheureusement, plutôt que faire avancer la paix, les débats sur la situation au Moyen-Orient au Conseil de sécurité ne semblent que perpétuer le conflit. Plutôt que contribuer à concrétiser la vision de la paix, ces débats créent une réalité parallèle et fallacieuse. Ces débats biaisés donnent aux Palestiniens l'illusion qu'ils n'auront jamais à répondre de leurs crimes et que toutes leurs exigences radicales pourraient leur être accordées par la communauté internationale. Ces discussions déséquilibrées – j'espère que le Conseil en a conscience – ne servent qu'à renforcer le rejet palestinien d'une quelconque poursuite des négociations avec Israël, entretenant par là-même le conflit.

Aujourd'hui, nous avons entendu l'Ambassadeur palestinien répéter les mêmes mensonges, les mêmes faussetés et les mêmes altérations que nous entendons à tous les débats sur la situation au Moyen-Orient. N'a-t-il pas honte de se présenter devant le Conseil de sécurité alors que son gouvernement verse des centaines de millions de dollars à des terroristes ? Comment ose-t-il parler d'agression alors que ses dirigeants et ses écoles glorifient le meurtre des Juifs et incitent à la terreur ? Il ose parler de droit international alors que ses tribunaux ont récemment condamné deux Palestiniens à 15 ans de prison pour le « crime » d'avoir tenté de vendre des terres à un Juif.

L'Ambassadeur n'est-il pas gêné d'évoquer les droits humains alors que ses forces de police battent à mort de militants sincères de la société civile, tels que Nizar Banat ? Assis à cette table, l'Ambassadeur évoque la situation à Gaza. Pourquoi ne dit-il pas au Conseil qui a pris les décisions qui ont conduit Gaza à être

privé d'électricité en 2017 ? Comment peut-il prétendre représenter le peuple palestinien alors que 80 % des Palestiniens en ont assez du Président Abbas ?

Lorsque les membres du Conseil de sécurité permettent que cet organe soit transformé encore et encore en une enceinte où sont exprimées les calomnies anti-israéliennes les plus scandaleuses, ils ne font pas qu'empêcher le train de la paix d'avancer, ils le font dérailler. Comme je l'ai dit, ces débats reflètent une réalité parallèle et fautive qui est détachée de la réalité sur le terrain. Une réalité parallèle dans laquelle des centaines d'attaques terroristes palestiniennes ne sont pas au cœur des préoccupations du Conseil, tandis que chaque décision des tribunaux israéliens sur une construction palestinienne illégale devient la crise la plus critique au Moyen-Orient. Une fautive réalité, dans laquelle chaque revendication palestinienne à l'endroit d'Israël est la question la plus urgente à l'ordre du jour, tandis que le terrorisme et les destructions imputables à l'Iran et à ses mandataires dans toute la région sembleraient presque secondaires.

L'exemple le plus récent de cette approche absurde, c'est la décision d'inviter, en tant que représentante de la société civile, une personne qui a été membre du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine et qui est une femme politique palestinienne depuis des décennies. Qu'est-ce qui nous attend après cela ? Le Conseil invitera-t-il Hassan Rouhani et Javad Zarif en tant que représentants de la société civile iranienne ?

M^{me} Ashrawi n'est pas seulement porte-parole de longue date des dirigeants politiques palestiniens ; elle est opposée à la paix. Après la signature des Accords d'Abraham, elle a condamné ces accords de paix historiques et affirmé que les dirigeants des Émirats arabes unis et de Bahreïn avaient accepté de faire la paix avec Israël sous la contrainte et par la cajolerie. Le Conseil de sécurité veut-il vraiment donner une tribune à une ennemie de la paix ? MIFTAH, l'Initiative palestinienne en faveur du dialogue et de la démocratie dans le monde, que M^{me} Ashrawi a fondée et dirigée, a publié des accusations antisémites de meurtre rituel, affirmant que les juifs utilisent du sang chrétien durant la Pâque juive. Le Conseil de sécurité veut-il vraiment légitimer une personne responsable de la propagation de cet antisémitisme flagrant ?

Si le Conseil souhaite inviter des membres de la société civile, pourquoi ne pas inviter de courageux entrepreneurs palestiniens et israéliens qui œuvrent de concert pour favoriser la coexistence ? Pourquoi ne pas

inviter les représentants des organismes qui soignent les enfants israéliens blessés et traumatisés par les tirs de roquettes du Hamas ? Si le Conseil a invité M^{me} Ashrawi, pourquoi ne pas lui demander d'expliquer les critiques qu'elle a formulées à l'endroit du Président Abbas pour avoir sapé la démocratie et instauré un régime autoritaire ?

Comme l'a dit le Premier Ministre Shamir il y a 30 ans à Madrid, Israël souhaite ardemment la paix. Il est absolument essentiel que le Conseil envoie le message clair que la paix viendra lorsque l'Autorité palestinienne cessera de verser des millions de dollars de salaires aux terroristes et utilisera plutôt ces fonds pour construire des centres médicaux, des écoles et un secteur privé dynamique. La paix viendra lorsque les enfants palestiniens apprendront que leurs héros nationaux sont des scientifiques, des inventeurs et des bâtisseurs de paix plutôt que des terroristes dont le seul titre de gloire est d'avoir essayé de tuer des juifs.

Alors que certains membres du Conseil de sécurité restent embourbés dans leur obsession anti-israélienne, la véritable menace pour la sécurité mondiale progresse rapidement. L'Iran continue d'avancer vers son objectif de devenir un État dit « du seuil nucléaire ». Le régime meurtrier des ayatollahs continue de violer ouvertement ses engagements internationaux dans les domaines de l'enrichissement, du stockage d'uranium métallique et de la recherche-développement de pointe, tout en entravant l'action de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Il se sert des pourparlers diplomatiques pour gagner du temps afin de pouvoir enrichir l'uranium à des niveaux proches de ceux qui sont nécessaires à la fabrication d'une arme, tout en acquérant un savoir-faire nucléaire qui sera irréversible.

Dans le même temps, l'Iran continue de semer la mort, la destruction et l'instabilité dans toute la région, alors qu'il cherche à promouvoir une hégémonie chiite sur le Moyen-Orient et exporte le terrorisme dans le monde entier. Mais le Conseil n'est pas obligé de me croire sur parole. Il lui suffit d'écouter le général de division Gholam Ali Rashid, un haut commandant des forces armées iraniennes. Dans un discours prononcé le 25 septembre, il a décrit la grande stratégie de terreur des Gardiens de la révolution iranienne. Il a dit :

« J'ai constitué pour vous six armées en dehors du territoire de l'Iran, et j'ai créé un couloir de 1 500 kilomètres de long et de 1 000 kilomètres de large, jusqu'aux rives de la Méditerranée. Une armée se trouve au Liban : c'est le Hezbollah. Une autre armée se trouve en Palestine : c'est le Hamas

et le Jihad islamique. Une autre en Syrie. Une autre encore en Iraq et une dernière au Yémen ».

Si le Conseil de sécurité ne prend pas de mesures énergiques pour contrer ces six armées, celles-ci seront bientôt protégées par un parapluie nucléaire iranien, et le règne de la terreur des ayatollahs se déchaînera en un ouragan de violence.

Je vais être clair. Israël appelle de ses vœux une solution diplomatique, qui empêcherait véritablement l'Iran de devenir un État du seuil. Cependant, l'Iran n'a nullement l'intention de négocier une telle solution. Il ne veut pas d'un accord plus long et plus robuste. Tout ce qu'il souhaite, c'est faire traîner les négociations, tout en évitant que les pressions internationales ne s'intensifient. On ne saurait trop insister sur le danger de ne rien faire face aux violations flagrantes par l'Iran de ses engagements. Le non-respect est une maladie contagieuse, surtout dans notre région. Toutefois, comme l'Iran représente une menace existentielle pour Israël, l'État d'Israël ne permettra jamais à l'Iran de devenir un État du seuil. Nous ferons tout ce qui est nécessaire pour mettre fin aux ambitions nucléaires de l'Iran et contrer la menace que représentent ses armées de mandataires le long de nos frontières et au-delà.

Quelque 30 ans après la Conférence de Madrid, Israël reste attaché à la paix avec tous ses voisins. Le chemin de la paix est clair. Il faut tenir tête à l'Iran, la plus grande menace pour la sécurité dans notre région. Il faut que les dirigeants palestiniens soient prêts à transformer leur culture de haine en une culture de paix et que la communauté internationale, sous l'égide du Conseil de sécurité, soit prête à adopter une nouvelle approche, fondée sur la promotion de la coopération, de la compréhension et des liens entre les peuples. Si nous empruntons cette voie, nous pouvons assurément transformer le Moyen-Orient en un paradis de progrès, de prospérité et de paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M^{me} Thomas-Greenfield (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Coordonnateur spécial Wennesland de son exposé. Je remercie également les intervenants, Hanan Ashrawi et Daniel Levy, d'avoir partagé leurs points de vue avec nous aujourd'hui.

Je salue la participation de l'observateur de l'État observateur de Palestine, Riyad Mansour, et de l'ambassadeur d'Israël, Gilad Erdan.

Avant de m'exprimer sur ce que nous venons d'entendre, je voudrais faire une brève observation sur le contenu de ces séances mensuelles. Le programme mensuel prévoit une séance d'information sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Le Conseil consacre beaucoup de temps au conflit israélo-palestinien, ce qui est à la fois compréhensible et conforme à l'ordre du jour. Mais, bien trop souvent, le fond de ces discussions porte presque exclusivement sur des critiques d'Israël et des contre-attaques. J'espère sincèrement qu'à l'avenir, les membres du Conseil feront de leur mieux pour adopter une approche plus équilibrée. De plus, il y a d'autres pays et situations dans la région qui méritent l'attention du Conseil de sécurité et ne doivent pas être négligés.

Cela dit, nous tous ici souhaitons sincèrement offrir un avenir meilleur aux Israéliens et aux Palestiniens. Il s'agit d'une crise complexe qui suscite de part et d'autre de profondes souffrances. Outre la nécessité de mieux équilibrer ces débats, nous devons réfléchir aux mesures qui nous permettront réellement d'avancer sur la voie de la paix. Le premier pas vers le règlement de tout conflit est un dialogue franc et direct. C'est pourquoi les États-Unis appuient la reprise des contacts directs entre les dirigeants israéliens et palestiniens. À cette fin, nous nous félicitons également du rétablissement du dialogue entre les dirigeants israéliens et jordaniens, ainsi que des progrès réalisés dans le cadre des Accords d'Abraham.

J'ai eu l'occasion de rencontrer le Premier Ministre Bennett le mois dernier pour une discussion fructueuse sur les difficultés rencontrées par Israël au sein du système des Nations Unies et les possibilités qui s'offrent à lui. Nous avons également pris langue avec nos partenaires palestiniens, et le Secrétaire d'État adjoint chargé des affaires israéliennes et palestiniennes, M. Amr, s'est récemment rendu en Cisjordanie pour y rencontrer le Président Abbas.

Les besoins de Gaza en secours humanitaires et en activités de relèvement demeurent criants. Les acteurs humanitaires doivent bénéficier d'un accès régulier, prévisible et durable à Gaza. Les États Membres doivent fournir une aide financière et matérielle pour contribuer à répondre aux besoins de la population de Gaza.

Cela englobe le financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), afin que cette organisation puisse continuer de gérer des écoles et de fournir des services de santé aux

familles palestiniennes. Les États-Unis ont fourni plus de 318 millions de dollars à l'UNRWA cette année, mais celui-ci accuse toujours un déficit d'environ 100 millions de dollars. Nous félicitons le Koweït, qui a récemment versé une contribution de 21,5 millions de dollars à l'Office, et nous encourageons d'autres pays à suivre l'exemple du Koweït et à faire en sorte que des services vitaux puissent continuer d'être fournis aux réfugiés palestiniens.

Dans le même temps, l'UNRWA doit entreprendre les réformes nécessaires pour assurer sa viabilité financière. Nous collaborerons avec l'UNRWA pour renforcer sa responsabilité, sa transparence et son adhésion aux principes humanitaires, notamment la neutralité.

Alors que la communauté internationale s'emploie à augmenter son aide à la population de Gaza, nous appelons le Hamas à mettre fin à la détention cruelle de deux civils israéliens. Les civils ne sont pas des pions. De même, nous exhortons le Hamas à restituer les dépouilles de deux soldats israéliens à leurs familles. J'ai rencontré Leah Goldin, la mère d'un de ces soldats, en juin, et je dois dire que j'ai été profondément émue par son récit de la souffrance inutile causée par cet acte odieux. Cela relève de la décence humaine la plus élémentaire. La dépouille du fils de M^{me} Goldin doit être rendue à sa famille pour lui permettre de faire son deuil.

Nous sommes profondément préoccupés par les actes de violence commis par des colons israéliens contre des Palestiniens et leurs biens en Cisjordanie. Les informations selon lesquelles des hommes armés auraient terrorisé un village à Hébron le 28 septembre, détruisant des maisons et blessant des enfants, et celles qui font état d'actes similaires ailleurs en Cisjordanie sont déplorables. Nous avons apprécié la condamnation ferme et sans équivoque de cette violence par le Ministre des affaires étrangères, M. Lapid, le Ministre de la défense, M. Gantz, et d'autres membres du Gouvernement israélien. Nous appelons les autorités israéliennes à faire toute la lumière sur ces incidents, notamment la réponse des forces de sécurité israéliennes.

Ce type de violence porte atteinte à la liberté, à la dignité, à la sécurité et à la prospérité des Palestiniens comme des Israéliens et fait obstacle à la paix.

M. de Rivière (France) : Je remercie le Coordonnateur spécial, Tor Wennesland, ainsi que M. Levy et M^{me} Ashrawi pour leurs présentations.

La France salue l'unité renouvelée du Conseil de sécurité en soutien à la solution des deux États. C'est la seule qui réponde à ce jour aux aspirations légitimes des Israéliens et des Palestiniens à vivre en paix et en sécurité, dans le respect des droits de chacun. C'est pourquoi le Conseil a endossé les paramètres de cette solution dans plusieurs résolutions, notamment la résolution 2334 (2016). Notre responsabilité aujourd'hui est d'œuvrer à préserver cette perspective. Il s'agit de conserver la possibilité de faire la paix et d'assurer une stabilité durable dans l'ensemble de la région.

La France appelle les parties à s'abstenir de toute mesure unilatérale. Elle appelle instamment Israël à revenir sur ses projets d'expansion des colonies, notamment dans les zones sensibles comme la zone E1 et Giv'at Hamatos. Ceux-ci portent directement atteinte à la viabilité et à la contiguïté d'un futur État palestinien. Ils remettent en cause sur le terrain la solution des deux États, en plus d'être contraires au droit international.

La France réitère sa préoccupation à l'égard de la hausse record des violences et des démolitions, ainsi qu'à l'égard des procédures d'éviction en cours à Silwan et Cheik Jarrah. Nos attentes à ce sujet sont connues de tous. Toutes les parties doivent réaffirmer sans ambiguïté leur attachement au respect du statu quo sur les Lieux saints de Jérusalem. Toute remise en cause de celui-ci pourrait entraîner une escalade et embraser de nouveau la région.

La France salue la reprise des contacts à haut niveau entre Israël et l'Autorité palestinienne. Ces contacts ouvrent la voie à une nouvelle dynamique. Une coopération approfondie dans tous les domaines est dans l'intérêt de tous, en premier lieu des populations. Davantage doit être fait pour préserver le cessez-le-feu à Gaza. Je salue l'action de l'Égypte.

Après l'allègement bienvenu de certaines restrictions sur Gaza par Israël, il est essentiel que les biens nécessaires à la reconstruction et le personnel humanitaire puissent y entrer. Le droit international doit y être respecté. Des mesures complémentaires pour soutenir la reprise économique seront nécessaires.

Nous condamnerons toute attaque ciblant le territoire israélien.

Une coopération approfondie au plan économique est nécessaire pour stabiliser la situation en Cisjordanie. Nous espérons que la réunion ministérielle du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens en novembre sera l'occasion de réaliser des avancées, y compris sur le plan fiscal.

Mon dernier point porte sur le respect de l'état de droit et le renforcement des institutions démocratiques palestiniennes. Nos attentes à l'égard de l'Autorité palestinienne en matière de respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales sont connues. Elle doit notamment faire toute la lumière sur l'assassinat de Nizar Banat.

La France est déterminée enfin à accompagner toutes les initiatives qui contribueront à rétablir le fil du dialogue. Elle s'y emploie activement aux côtés de ses partenaires allemand, égyptien et jordanien. Je saisis cette occasion pour redire notre soutien à l'action du Coordonnateur spécial, Tor Wennesland. La France prendra également en novembre toute sa part dans la conférence de soutien à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, dont l'action est essentielle à la stabilité de la région et pour répondre aux besoins des réfugiés palestiniens.

M^{me} King (Saint-Vincent-et-les Grenadines) (*parle en anglais*) : Je tiens en premier lieu à remercier le Coordonnateur spécial Tor Wennesland, M. Daniel Levy, Président de US/Middle-East Project, et M^{me} Hanan Ashrawi, responsable politique et figure de la société civile, de leurs exposés. Je remercie nos collègues, les représentants de l'État de Palestine et d'Israël, de leurs déclarations.

Depuis des décennies, la communauté internationale est témoin de l'occupation de la Palestine par Israël. Chaque mois, nous nous réunissons au Conseil et nous affirmons nos positions conformément au droit international et aux résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale sur la question, mais cela ne semble pas faire avancer les choses. Nos paroles ne font rien contre l'érosion de l'État palestinien, le meurtre d'enfants palestiniens ou la tentative d'effacer un peuple et ses maisons.

Cyniquement et paradoxalement, des observations de cette nature, dans un passé pas si lointain, ont fait dire à certains que nous devrions renoncer au droit international et à la solution des deux États. Une telle approche ébranle le fondement de l'ordre international basé sur des règles. Le refus d'Israël et de ses parrains internationaux d'accepter l'exigence d'une Palestine indépendante et de la sécurité d'Israël reste notre principal obstacle. Durant cette période nouvelle et dangereuse que traverse l'humanité, nous devons faire mieux. Nous devons, comme l'a suggéré M. Levy, débrancher le pilote automatique et mettre en œuvre la résolution 2334 (2016) aux fins d'une solution politique et au nom de la justice politique.

L'évolution récente de la situation concernant les colonies israéliennes est particulièrement préoccupante. L'annonce récente de l'approbation de la poursuite de la construction de milliers de logements en zone E1 constitue une violation flagrante du droit international et compromet davantage le processus de paix et la solution des deux États.

Nous réitérons notre appel aux autorités israéliennes pour qu'elles reviennent de toute urgence sur ces dernières décisions. Une fois de plus, Saint-Vincent-et-les Grenadines dénonce la poursuite et l'intensification des activités de démolition et de confiscation de maisons et de structures palestiniennes, dans le territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est.

La situation à Cheik Jarrah, à Jérusalem-Est, où les familles palestiniennes vivent toujours sous la menace d'une expulsion forcée de leurs maisons, est également préoccupante. Nous demandons à Israël de mettre immédiatement fin à toutes les expulsions forcées et à sa politique systématique d'expansion des colonies de peuplement, de démolition des structures palestiniennes et d'entrave au développement de la Palestine.

Par ailleurs, nous sommes profondément préoccupés par les allégations d'usage excessif de la force par les forces de sécurité israéliennes contre des civils palestiniens, qui sont notamment tués et blessés, y compris des enfants. Par conséquent, nous appelons de nouveau Israël à respecter le droit humanitaire international, tel que défini dans les Conventions de Genève de 1949. En ce qui concerne les récents événements autour de la mosquée Al-Aqsa/Haram el-Charif, nous appelons toutes les parties à respecter le statu quo historique et juridique sur ce lieu saint, dans l'intérêt de la paix et de la stabilité.

Même si nous constatons que les autorités israéliennes ont assoupli certaines restrictions à Gaza, il reste encore beaucoup à faire pour éviter que l'avenir des Palestiniens ne soit encore plus sombre. Il est essentiel de continuer à garantir l'accès humanitaire et le financement des services pour la population palestinienne à Gaza. Nous attirons une fois de plus l'attention sur le blocus illégal imposé à la bande de Gaza par Israël. Il faut mettre fin à ce blocus pour faciliter l'acheminement rapide et sans entrave de l'aide humanitaire aux Palestiniens qui en ont besoin, ainsi que la reconstruction de Gaza. En outre, nous demandons à la communauté internationale de faire des investissements concrets pour combler les graves déficits de financement auxquels sont confrontés les efforts de reconstruction à Gaza

et les programmes gérés par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA).

Avant de conclure, ma délégation se félicite des projets des États-Unis concernant la réouverture d'un consulat américain à Jérusalem. Saint-Vincent-et-les Grenadines rappelle une fois de plus que rien ne peut remplacer une solution des deux États entre Israéliens et Palestiniens. Le temps nous est compté ; nous devons œuvrer collectivement pour promouvoir un véritable dialogue entre les parties. Ce n'est que par le dialogue et les négociations qu'il sera possible d'instaurer une paix durable en Israël et en Palestine, et dans l'ensemble du Moyen-Orient.

M^{me} Byrne Nason (Irlande) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier Tor de son exposé complet de ce matin, et j'attends avec impatience les déclarations des Ambassadeurs Erdan et Mansour. Je tiens également à remercier M^{me} Hanan Ashrawi, qui porte éloquemment et vigoureusement la voix du peuple palestinien depuis si longtemps et qui, ces dernières années, défend avec ferveur la cause des jeunes femmes et hommes palestiniens.

Nous sommes vivement préoccupés par la montée de la violence en Cisjordanie, notamment par l'intensification de la violence impliquant des colons et l'utilisation de balles réelles par les forces israéliennes.

Nous demandons à Israël de traduire les responsables en justice, de mettre fin à la culture d'impunité qui entoure ces actes de violence et de veiller à ce que toute réponse des forces de sécurité soit proportionnelle et conforme au droit international. L'Irlande condamne tous les actes de violence, y compris les tirs de roquettes depuis Gaza, qui alimentent les tensions et mettent en danger la vie des civils.

Je réitère l'appel lancé par l'Irlande à Israël pour qu'il mette fin à toutes les activités de peuplement illégales, notamment à Jérusalem-Est et dans la zone E-1, aux expulsions, ainsi qu'aux démolitions et saisies de structures appartenant à des Palestiniens. Israël doit fournir des permis pour des activités légales de construction et d'expansion des communautés palestiniennes.

L'Irlande reste fermement engagée en faveur d'une solution négociée des deux États, qui constitue une base viable pour le règlement du conflit israélo-palestinien, et condamne tous les actes susceptibles de compromettre cette perspective.

Nous appelons au respect du statu quo en ce qui concerne les Lieux saints de Jérusalem en paroles et dans la pratique, en reconnaissant le rôle particulier de la Jordanie.

Le mois dernier, pendant la présidence irlandaise du Conseil, M^{me} Mai Farsakh a mis en exergue les conséquences des colonies de peuplement illégales sur les femmes et les filles palestiniennes, tandis que M^{me} Meredith Rothbart a insisté sur le rôle essentiel de la société civile dans la consolidation de la paix. L'occupation a eu des effets disproportionnés sur les femmes et les filles. L'Irlande félicite les organisations de la société civile dans les territoires palestiniens occupés et en Israël pour leurs efforts visant à mettre en place une approche d'autonomisation des femmes à l'échelon local.

Nous estimons qu'il est impératif que le Conseil, les parties au conflit et la communauté internationale tiennent compte de leurs vœux.

Nous condamnons fermement les récentes attaques dirigées contre des militants palestiniens et des organisations palestiniennes de la société civile. L'Irlande appelle tous les responsables – israéliens et palestiniens – à protéger et à faire respecter les droits de la société civile et des défenseurs et défenseuses des droits humains.

L'Irlande salue l'action vitale de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), qui est d'une importance capitale pour des millions de réfugiés palestiniens dans le territoire occupé et dans toute la région. L'Irlande appelle une nouvelle fois les donateurs, y compris nos partenaires du Golfe, à renforcer leur appui à l'UNRWA.

Malgré certaines mesures louables qui ont été prises récemment, nous restons profondément préoccupés par les problèmes d'accès à Gaza et les obstacles aux efforts de reconstruction, cinq mois après la fin du conflit.

Comme l'indique l'évaluation rapide des dégâts et des besoins, les habitants de Gaza subissent de graves conséquences pour ce qui est de leur santé mentale en raison de leur exposition prolongée à la violence, de la perte de membres de leur famille et de leurs proches et des frustrations liées au manque de contrôle résultant de l'aggravation de la pauvreté, du chômage et de l'insécurité dans la bande de Gaza. Nous appelons de nouveau Israël à lever le blocus imposé à Gaza.

Nous saluons l'annonce faite par la Commission électorale palestinienne selon laquelle les élections municipales se tiendront en décembre. L'Irlande réitère sa conviction que des élections législatives palestiniennes dans tout le territoire occupé, avec la pleine participation des femmes, sont nécessaires pour permettre à tous les Palestiniens d'exprimer leur choix démocratique, pour favoriser des progrès vers la réconciliation inter-palestinienne et pour renouveler la légitimité des institutions nationales.

Enfin, l'Irlande appelle de nouveau le Quatuor pour le Moyen-Orient à intensifier ses efforts en vue de la reprise d'un processus politique. Nous nous félicitons des contacts au niveau ministériel entre le Gouvernement israélien et l'Autorité palestinienne, qui ont eu lieu ces dernières semaines.

À l'approche du trentième anniversaire de la conférence de Madrid, il est impératif que le Conseil, ses partenaires dans la région et l'ensemble de la communauté internationale poursuivent leurs efforts en vue de trouver une solution au conflit israélo-palestinien.

Nous devons raviver l'espoir qui est né à Madrid et œuvrer à la création d'un climat de confiance en vue du lancement d'un processus politique permettant de mettre fin à l'occupation qui a commencé en 1967, pour que les droits des Palestiniens, ainsi que ceux des Israéliens, soient garantis.

L'Irlande est prête, au sein du Conseil et au niveau national, à apporter son aide par tous les moyens.

M. Jürgenson (Estonie) (*parle en anglais*) : Je remercie le Coordonnateur spécial Wennesland de son exposé. Je remercie également M. Levy et M^{me} Ashrawi pour leurs déclarations instructives.

L'Estonie reste déterminée à trouver une solution durable au conflit israélo-palestinien, fondée sur la solution des deux États, le droit international et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Nous continuons à soutenir tous les efforts visant à créer des conditions favorables à la reprise de négociations directes et effectives sur toutes les questions relatives au statut final.

Nous nous félicitons des échanges qu'il y a eu récemment entre les dirigeants israéliens et palestiniens et les encourageons à poursuivre ce dialogue. Nous exhortons également les parties à s'engager dans une coopération plus concrète, notamment dans les domaines économique, financier et autres, ce qui constituerait des mesures de confiance et serait dans l'intérêt des peuples des deux parties.

En ce qui concerne Gaza, il est vital de continuer à stabiliser une situation précaire. Nous soutenons les efforts internationaux et régionaux visant à réduire les tensions et à maintenir le cessez-le-feu à Gaza. Nous demandons au Hamas et aux autres organisations terroristes de s'abstenir de tirer des roquettes et des engins incendiaires sur Israël et nous exhortons Israël à user de son droit de se défendre de manière proportionnelle, en protégeant la population civile.

Il est également essentiel que les efforts internationaux et régionaux de reconstruction se poursuivent, afin d'améliorer la situation humanitaire et socio-économique désastreuse dans la bande de Gaza. Dans ce contexte, nous nous félicitons des récentes propositions visant à faire progresser l'économie et à améliorer la situation socio-économique des Palestiniens.

En ce qui concerne la Cisjordanie, nous sommes préoccupés par la persistance des actes de violence, notamment les récents affrontements entre les Palestiniens et les forces de sécurité israéliennes. Nous appelons toutes les parties à s'abstenir de tout acte de violence, d'incitation et de provocation.

Les démolitions de biens palestiniens et les expulsions auxquelles se livre Israël sont inquiétantes. Nous demandons à Israël de s'abstenir de ces activités ainsi que de faire avancer tout projet de colonisation, car ces actes sont contraires au droit international. Nous réaffirmons également que le statu quo concernant les Lieux saints doit être pleinement respecté.

Enfin, je voudrais souligner le rôle important de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient dans l'aide aux réfugiés palestiniens et la stabilisation de la région, notamment par le biais de la réponse humanitaire et de la reconstruction à Gaza. La prochaine conférence organisée par la Suède et la Jordanie sera une occasion importante de trouver des moyens d'assurer un financement plus durable de l'Office.

M^{me} Juul (Norvège) (*parle en anglais*) : Je remercie le Coordonnateur spécial Wennesland pour son exposé très complet, bien que légèrement préoccupant. Je remercie également Daniel Levy et Hanan Ashrawi pour leurs contributions très précieuses.

Je voudrais d'abord réitérer l'engagement constant de la Norvège en faveur d'une large solution politique au conflit israélo-palestinien. Ce conflit est souvent éclipsé par des crises apparemment plus urgentes inscrites à l'ordre du jour du Conseil, mais il est essentiel que nous continuions à nous concentrer sur la nécessité de traiter

les problèmes sous-jacents ici aussi. Nous réaffirmons notre soutien à une solution négociée à deux États sur la base des frontières de 1967 ; des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment la résolution 2334 (2016) ; du droit international ; et des paramètres convenus au niveau international, une solution qui permette aux Israéliens et aux Palestiniens de vivre côte à côte en paix, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues.

Le calme relatif qui règne actuellement à Gaza, ainsi que l'augmentation récente des importations et du nombre de permis de travail délivrés, constituent une évolution positive. La distribution d'une aide en espèces à des dizaines de milliers de familles vulnérables a également été un succès. Toutefois, comme l'a souligné le Coordonnateur spécial, cette situation n'est pas viable. Le bouclage de Gaza doit être levé. Pour améliorer la vie des Palestiniens de Gaza, nous devons stimuler la croissance économique en permettant à beaucoup plus de Gazaouis de chercher du travail en Israël et en Cisjordanie ; générer de bons emplois à Gaza même ; et assouplir les restrictions à l'importation et à l'exportation.

Nous appelons tous les acteurs à contribuer à maintenir le calme et à éviter de déclencher de nouvelles hostilités, et nous soutenons tous les efforts visant à garantir un cessez-le-feu stable et de long terme. Le calme est une condition préalable à un véritable progrès dans la reconstruction de Gaza en mieux.

La Norvège se félicite des signaux émis par le Gouvernement israélien, qui indique qu'il soutiendra l'amélioration des conditions de vie à Gaza. L'Autorité palestinienne restera notre partenaire pour les efforts de développement en Palestine, y compris à Gaza.

Nous sommes vivement préoccupés par les plans israéliens visant à mettre en œuvre le plan de colonisation de la zone E 1. Ces colonies couperaient Jérusalem-Est du reste de la Cisjordanie et compromettraient la viabilité d'un État palestinien d'un seul tenant. Les colonies israéliennes en territoire occupé constituent une violation du droit international. Nous engageons instamment Israël à mettre fin aux activités de colonisation, aux démolitions de maisons et aux expulsions. Ces actions n'ont pas seulement attisé la récente escalade autour de Gaza ; elles vont à l'encontre des efforts internationaux visant à stabiliser la situation et à résoudre le conflit.

Nous sommes également très préoccupés par l'augmentation de la violence, notamment celle des colons, en Cisjordanie. Nous rappelons à Israël sa responsabilité de protéger les civils, en particulier les enfants, et lui demandons de cesser d'utiliser des balles réelles contre les manifestants palestiniens. Nous appelons

également l'Autorité palestinienne à faire respecter les droits de l'homme et à s'abstenir de limiter l'espace de la société civile.

La Norvège se félicite de la reprise du dialogue de haut niveau entre Israël et l'Autorité palestinienne, et nous avons été encouragés d'apprendre par Tor Wennesland que des contacts ont également eu lieu récemment au sein du Quatuor. Nous sommes prêts à aider à renforcer le dialogue. La Norvège accueillera une réunion du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens les 16 et 17 novembre à Oslo, afin d'examiner la détérioration de la situation budgétaire de l'Autorité palestinienne et de réfléchir aux moyens de la renforcer.

Cette réunion sera également l'occasion pour les parties, les donateurs et les partenaires de développement de s'accorder sur des mesures concrètes concernant les aspects économiques et politiques de l'édification de l'État palestinien. La solution des deux États est la seule qui garantisse la stabilité à long terme, ce qui profitera non seulement aux Israéliens et aux Palestiniens, mais aussi à l'ensemble de la région.

M. De la Fuente Ramírez (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je me félicite de la participation du Coordonnateur spécial, Tor Wennesland, et je remercie M^{me} Ashrawi et M. Levy pour leurs précieux exposés. Nous souhaitons également la bienvenue aux délégations israélienne et de palestinienne à cette séance du Conseil de sécurité.

Nous avons à nouveau entendu des témoignages sur les tensions et la violence qui règnent dans la région. Le conflit persiste ; les violations des droits de l'homme se poursuivent ; et il n'y a eu aucun progrès vers l'objectif souhaité qui permettrait de trouver une solution que beaucoup d'entre nous avaient considérée comme définitive : la création d'un État palestinien souverain et indépendant, politiquement et économiquement viable, vivant en paix avec Israël à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues.

Dans ce contexte, et compte tenu de ce que nous avons entendu ce matin, je me concentrerai sur trois points : les colonies et la violence, le statu quo à Jérusalem, et Gaza et la réconciliation intra-palestinienne.

Premièrement, en ce qui concerne les colonies et la violence, la construction et l'expansion des colonies israéliennes sur le territoire palestinien occupé vont à l'encontre du droit international. En outre, cela constitue un obstacle à toute perspective de paix.

Hormis les chiffres, qui sont loin d'être négligeables, puisque jusqu'à présent cette année, 682 structures ont été démolies, dont certaines financées par la communauté internationale, ainsi que d'autres structures nécessaires pour les services de santé et pour obtenir de l'eau potable, la construction de nouvelles unités de logement dans des colonies telles que Giv'at Hamatos, Atarout et Pisgat Ze'ev entrave la continuité géographique de l'État palestinien. La construction d'unités doit donc cesser à cet égard, tout comme le transfert de colons, la démolition de maisons et le déplacement de civils. Il faut encourager des mesures pour inverser les tendances négatives sur le terrain, conformément à la résolution 2334 (2016).

Deuxièmement, nous observons avec inquiétude les tensions croissantes dans la vieille ville de Jérusalem, qui résultent d'actions et de déclarations visant à modifier le statu quo. Nous notons que les autorités compétentes ont annulé l'autorisation israélienne de pénétrer sur l'esplanade des Mosquées et d'y pratiquer des actes de culte non-musulmans. Conformément aux résolutions du Conseil de sécurité, le Mexique demande instamment que soient évitées les mesures qui modifient le statut et le caractère géographique, démographique et historique de Jérusalem.

Troisièmement, le Mexique exhorte l'Autorité palestinienne à poursuivre l'organisation des élections municipales et à convoquer des élections parlementaires et présidentielle. Nous insistons sur l'importance de garantir la participation pleine, égale et véritable des femmes et des jeunes à la vie politique et civile de la Palestine. Par ailleurs, nous saluons la poursuite des efforts de médiation de l'Égypte en faveur de la réconciliation intrapalestinienne.

La coopération entre Israël et l'Autorité palestinienne sur les questions civiles et de sécurité – et en particulier les échanges de haut niveau qui ont lieu – sont des signes encourageants et bienvenus. Nous espérons qu'ils s'approfondiront et s'élargiront pour aboutir à une entente politique en vue des négociations de paix. Nous saluons les efforts déployés pour revitaliser l'économie palestinienne, en particulier ceux qui visent à relancer l'économie de Gaza. Nous réaffirmons qu'il faut lever le blocus israélien et garantir l'entrée continue et régulière des biens de première nécessité et des matériaux nécessaires à la reconstruction de la bande de Gaza.

Pour conclure, la question palestinienne est probablement une des questions les plus anciennes inscrites à l'ordre du jour du Conseil. Malheureusement, après sept décennies, nous sommes toujours au stade de la gestion du conflit. Nous appelons à l'ouverture de négociations

directes dès que possible et sans conditions préalables, avec le soutien de la communauté internationale, en particulier du Quatuor pour le Moyen-Orient. Nous pensons sincèrement que c'est la voie à suivre.

M. Zhang Jun (Chine) (*parle en chinois*) : Je souhaite la bienvenue au Conseil de sécurité à M. Kamau qui préside la séance d'aujourd'hui, et je remercie le Coordonnateur spécial Wennesland de son exposé. Nous remercions également M^{me} Ashrawi et M. Levy de leurs exposés.

La Chine est profondément préoccupée par la situation humanitaire dans le Territoire palestinien occupé. Près de cinq mois après le conflit à Gaza, la situation sécuritaire et humanitaire dans tout le Territoire palestinien occupé reste très mauvaise. Dans la bande de Gaza, le conflit qui a éclaté en mai a endommagé un grand nombre d'installations publiques et de maisons civiles, aggravant la situation économique et humanitaire déjà sombre. Sur les 110 000 personnes déplacées à Gaza, 8 250 ne sont toujours pas rentrées chez elles. Tout retard supplémentaire dans le relèvement et la reconstruction de Gaza ne fera qu'exacerber les souffrances des personnes déjà touchées par le conflit.

La Chine se félicite des efforts visant à soulager la détresse de la population locale, tels que l'octroi d'une aide financière par le Qatar, en coopération avec l'ONU, et le travail effectué par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, en dépit des difficultés. Nous appelons à la reconstruction rapide de Gaza pour permettre à la population de retrouver une vie normale. La communauté internationale doit accroître son soutien à cette reconstruction. Israël doit ouvrir plus de points de passage vers Gaza afin de lever les obstacles à l'entrée des matériaux humanitaires et de reconstruction.

La Chine appelle vigoureusement à l'apaisement des tensions. En Cisjordanie, les opérations militaires et policières israéliennes continuent de faire des victimes palestiniennes, d'aggraver les conflits entre les deux camps et de faire monter la tension. La violence des colons israéliens s'est intensifiée, comme l'illustre l'attaque du 28 septembre qui a blessé plusieurs Palestiniens, dont un enfant de 3 ans qui dormait. Comme l'a souligné à plusieurs reprises le Coordonnateur spécial Wennesland, Israël, en tant que Puissance occupante, doit s'acquitter des obligations qui lui incombent en vertu du droit international humanitaire en garantissant la sécurité de la population dans le territoire occupé, en menant des enquêtes approfondies sur les attaques et en traduisant les auteurs de ces actes en justice.

La Chine exhorte Israël à cesser ses actions qui compromettent les perspectives de la solution des deux États, telles que l'expansion des colonies. Récemment, Israël a approuvé la construction d'une nouvelle colonie à Giv'at Hamatos, à Jérusalem. Les habitants palestiniens de communautés telles que Cheik Jarrh risquent toujours d'être expulsés. La construction de colonies viole le droit international et sape les chances de la solution des deux États. Israël doit respecter les résolutions des organes de l'ONU en la matière, cesser l'expansion des colonies, arrêter de démolir les maisons palestiniennes et mettre un terme aux expulsions de Palestiniens. Le statu quo historique régissant les Lieux saints de Jérusalem doit être préservé et respecté.

Le véritable moyen de régler la question palestinienne réside dans la mise en œuvre de la solution des deux États. Il y a deux semaines, l'Observateur permanent de la Palestine a déclaré dans une lettre adressée au Président du Conseil de sécurité que la communauté internationale ne devait pas remplacer le règlement équitable de la question palestinienne par la gestion et le contrôle des crises (S/2021/856). La Chine partage totalement ce point de vue.

Ce n'est qu'en réalisant la solution des deux États et en rétablissant les droits légitimes du peuple palestinien que le cycle de la violence pourra être rompu, et que la Palestine et Israël pourront vivre côte à côte et coexister en paix. Nous espérons que la Palestine et Israël saisiront l'occasion offerte par les récents échanges de haut niveau pour créer une dynamique, rétablir progressivement la confiance mutuelle et reprendre rapidement un dialogue d'égal à égal.

Nous soutenons l'Égypte et d'autres pays de la région qui jouent un rôle important pour promouvoir la réconciliation entre les Palestiniens, et nous appelons à renforcer le pouvoir de l'Autorité nationale palestinienne et à lui donner les moyens d'exercer sa souveraineté dans les domaines de la sécurité, des finances et autres. Nous demandons instamment aux pays ayant une influence importante de garder une position objective et juste et d'éviter la partialité et le double poids dans la gestion de la question de Palestine.

La responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales incombe au Conseil de sécurité, et celui-ci doit prendre des mesures efficaces pour régler la question palestinienne. Nous réaffirmons notre volonté d'organiser des négociations directes entre la Palestine et Israël en Chine, et nous appelons à la tenue d'une conférence internationale de la paix dirigée

par l'ONU, avec la participation des membres permanents du Conseil de sécurité et des différentes parties prenantes au processus de paix au Moyen-Orient.

La Chine a toujours attaché une grande importance à la situation humanitaire en Palestine et a pris des mesures concrètes pour appuyer le peuple palestinien dans sa lutte contre la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). À de nombreuses reprises, la Chine a envoyé une aide humanitaire à la Palestine, telle qu'une aide pécuniaire d'urgence et des fournitures et vaccins pour lutter contre la pandémie. La Chine fera don d'un million de doses de vaccins supplémentaires et s'associera à l'Égypte pour envoyer 500 000 doses de vaccins aux habitants de la bande de Gaza. Nous fournirons également 200 000 doses de vaccins à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.

Amie sincère de la Palestine, la Chine appuie la juste cause de la Palestine, qui s'emploie à faire valoir ses droits nationaux et à créer un État palestinien pleinement souverain et indépendant basé sur les frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale. Nous continuerons de travailler avec la communauté internationale pour promouvoir un règlement rapide, global, équitable et juste de la question palestinienne.

M. Aougi (Niger) : Je remercie M. Wennesland, M. Levy et M^{me} Ashrawi pour leurs exposés.

Il y a un mois, l'annonce d'un plan de réhabilitation de la bande de Gaza, la rencontre à Ramallah entre le Président palestinien et le Ministre israélien de la défense, ainsi que la visite en Égypte du Premier Ministre israélien, ont été des développements dont nous nous sommes félicités tout en appelant à l'exploitation judicieuse de ces signes encourageants vers la détente dans les relations entre Israël et la Palestine.

Conscients de la fragilité de l'accalmie retrouvée depuis le cessez-le-feu de mai dernier, nous avons également rappelé la nécessité de renforcer, de part et d'autre, des mesures pouvant contribuer à la consolidation de l'apaisement et à la restauration de la confiance entre Israéliens et Palestiniens, afin de favoriser les conditions d'une reprise du processus de paix.

Cependant, au regard de la situation observée dans la région, depuis quelques temps, cette perspective d'une coexistence pacifique entre ces deux peuples et du retour de la paix continue d'être mise à rude épreuve, laissant toujours planer le spectre de l'instabilité et de la violence.

La recrudescence des attaques et persécutions perpétrées par les colons israéliens contre les populations palestiniennes, dont des agriculteurs et même des jeunes écoliers, la poursuite des démolitions de structures palestiniennes, y compris des sites agricoles, la confiscation des terres et des propriétés privées palestiniennes, l'approbation par les autorités israéliennes d'un plan de construction de plusieurs unités de logement dans des zones palestiniennes situées à Jérusalem, ainsi que la profanation des cimetières musulmans et les violations contre des lieux saints de l'islam, notamment la mosquée Al-Aqsa, constituent autant d'actes graves et condamnables qui traduisent cette réalité et qui doivent cesser.

Pour revenir sur ces récentes atteintes aux sanctuaires musulmans, je voudrais souligner que de telles pratiques choquent et heurtent le sentiment des musulmans de la Palestine et du reste du monde. Ces pratiques ne feront qu'accroître la haine, le fanatisme, la radicalisation et la violence, toutes choses qui ne feront que complexifier une situation déjà difficile et obstruer le chemin vers le retour de la paix et la coexistence pacifique entre les peuples palestinien et israélien.

C'est pourquoi le Niger condamne avec la plus grande fermeté ces actes odieux et inacceptables à l'encontre des lieux sacrés musulmans et invite Israël à tout mettre en œuvre pour y mettre fin. Le Niger rappelle qu'il incombe aux autorités israéliennes d'assurer la protection des fidèles et le respect des Lieux saints et du statut historique et juridique de Jérusalem, une ville sainte pour les trois grandes religions monothéistes.

Mon pays reste convaincu que pour parvenir à cette paix, que nous recherchons depuis près de 70 ans au Moyen-Orient, la cause palestinienne ne saurait être contournée éternellement. Le mépris flagrant d'Israël à l'égard de la légalité internationale et des résolutions de l'ONU ne saurait perdurer indéfiniment. La cause palestinienne continue de s'imposer comme le rappel du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Créer les conditions de cette paix, que nous appelons de nos vœux pour les peuples de cette région, réside principalement dans l'arrêt de la politique effrénée de colonisation menée depuis plusieurs décennies par Israël dans les territoires palestiniens occupés, ainsi que la reprise des pourparlers directs entre Israéliens et Palestiniens en vue de la réalisation de la seule solution qui vaille à leur différend : celle de la création d'un État palestinien viable, dans ses frontières de 1967, vivant côte à côte et en paix avec Israël. Cette solution doit être sauvegardée à tout prix.

À cet égard, le Niger estime que le Conseil, de par ses obligations, doit pouvoir rendre effectives ses résolutions qui ne doivent plus être des options, mais un impératif dont le respect est le garant de la paix et de la sécurité de chacun et de tous les membres qui ont souscrit aux idéaux de la Charte des Nations Unies.

Il est tout aussi important que la communauté internationale, le Quatuor, les membres du Conseil ainsi que les acteurs régionaux ayant une influence sur les parties, continuent d'exercer la pression nécessaire pour éviter une nouvelle escalade et d'œuvrer pour la revivification du processus de paix en vue d'un dénouement heureux de ce conflit.

Pour conclure, ma délégation voudrait exprimer sa préoccupation face à la situation humanitaire dans les territoires palestiniens occupés du fait de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), aggravée par la fragilité du système de santé, l'extrême pauvreté et l'insécurité alimentaire, notamment. À Gaza, la poursuite du blocus illégal d'Israël, qui dure depuis 13 ans, la surpopulation, les conséquences des récents bombardements israéliens dans l'enclave, de même que le déficit financier auquel l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) est confronté, continuent de menacer la survie de milliers de Palestiniens, en majorité des femmes et des enfants. Nous appelons la communauté internationale à plus de compassion et de générosité à l'endroit de cette population tant éprouvée en appuyant le financement du plan de redressement de Gaza ainsi que des programmes vitaux pour des milliers de familles palestiniennes, qu'assure l'UNRWA.

Nous invitons également Israël, en tant que Puissance occupante, à s'acquitter de toutes ses responsabilités en vertu du droit international humanitaire, en veillant au bien-être et à la survie de la population sous son contrôle.

Dame Barbara Woodward (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous souhaiter un bon retour à New York. Je remercie également le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient de son exposé, et nos deux intervenants de la société civile, M. Daniel Levy et M^{me} Hanan Ashrawi, de leurs contributions qui invitent à réfléchir.

Je voudrais tout d'abord saluer la coopération accrue entre le Gouvernement israélien et l'Autorité palestinienne au cours des derniers mois. Nous sommes convaincus que ce dialogue se poursuivra, et nous espérons qu'il débouchera sur des résultats tangibles nous

permettant de contrer les menaces immédiates et à long terme pour la paix et la stabilité. Les parties peuvent compter sur notre plein appui à cet égard.

Le Royaume-Uni se félicite également du retour au calme à Gaza et des mesures prises récemment par Israël pour assouplir les restrictions d'accès des biens et des personnes à l'entrée et à la sortie de la bande de Gaza. Nous demandons maintenant à Israël de définir un plan complet et transparent pour améliorer les déplacements et l'accès à Gaza, conformément au droit international humanitaire, afin de permettre la progression de la reconstruction et du développement.

En dépit d'un certain nombre de signaux positifs, nous continuons d'observer des tendances négatives en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est. Comme nous l'avons entendu, le nombre de démolitions et d'expulsions de Palestiniens de leur maison n'a cessé de croître, et cette année, le nombre de démolitions pourrait être le plus élevé jamais enregistré depuis cinq ans. Nous exhortons le Gouvernement israélien à veiller à ce que les familles palestiniennes vivant dans les territoires occupés puissent rester dans leur maison en toute sécurité.

La violence en Cisjordanie, y compris les attaques perpétrées par les colons contre la population et les biens palestiniens, est actuellement en augmentation. L'attaque choquante commise le 28 septembre dernier contre le village palestinien d'Umm Mufaqarah, dans les collines du sud d'Hébron, a entraîné l'hospitalisation d'un enfant palestinien âgé de 3 ans. Nous demandons à Israël de fournir une protection appropriée à la population civile palestinienne, de veiller à ce que toutes ces attaques fassent l'objet d'une enquête approfondie et de traduire en justice les responsables de ces actes. Nous nous félicitons de l'engagement du Gouvernement israélien à lutter contre la violence des colons, ainsi que de la condamnation par le Ministre des affaires étrangères Lapid de l'attaque perpétrée à Umm Mufaqarah.

Nous sommes également préoccupés par l'usage excessif de la force par les forces de sécurité israéliennes. Nous continuons d'exhorter Israël à respecter les principes de nécessité et de proportionnalité lorsqu'il défend ses intérêts légitimes en matière de sécurité.

La situation budgétaire catastrophique de l'Autorité palestinienne risque de l'empêcher de payer en totalité ses employés ou ses fournisseurs à partir du mois prochain. Il faut agir rapidement pour remédier à cette situation. Le Royaume-Uni continuera de collaborer avec l'Autorité palestinienne pour l'aider à mettre en œuvre les réformes nécessaires, et nous exhortons nos partenaires internationaux à faire de même.

Enfin, la Journée internationale de la fille que nous avons célébrée la semaine dernière a été l'occasion de nous rappeler les remarquables taux de réussite scolaire des filles dans les Territoires palestiniens occupés. Nous devons célébrer ce succès et veiller à ce que la fourniture essentielle d'une éducation, notamment aux filles, soit protégée du risque d'instabilité.

En conclusion, l'absence de progrès dans le processus de paix au Moyen-Orient continue d'avoir des effets néfastes sur le quotidien des Israéliens et des Palestiniens, et le conflit qui perdure requiert un règlement juste et durable. Nous continuons d'exhorter toutes les parties à réaffirmer leur attachement à la consolidation de la paix et à œuvrer à son instauration. Le Royaume-Uni reste convaincu que la solution des deux États est le seul moyen efficace de parvenir à une paix durable.

M. Ladeb (Tunisie) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, de présider la présente séance. Je remercie également le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, Tor Wennesland, de son exposé détaillé. Nous nous félicitons en outre des efforts déployés par le Secrétaire général, le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, le Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et l'ensemble du personnel des Nations Unies dans les territoires occupés pour soulager les souffrances du peuple palestinien et promouvoir la paix au Moyen-Orient. Nous saluons aussi le rôle joué par la société civile à l'appui de ces efforts et remercions M^{me} Hanan Ashrawi et M. Levy de leurs exposés.

Face à l'injustice historique dont le peuple palestinien est victime depuis des décennies et à la violation systématique et continue par la Puissance occupante de ses droits légitimes les plus fondamentaux, la communauté internationale exige qu'une solution juste, globale et durable soit trouvée au conflit israélo-palestinien, que l'occupation prenne fin et que le peuple palestinien puisse établir son État indépendant et souverain le long des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale.

En dépit du soutien international aux demandes légitimes du peuple palestinien et à la solution des deux États, la Puissance occupante continue de bafouer le droit international et les résolutions du Conseil de sécurité, dont la plus récente est la résolution 2334 (2016), en imposant une politique du fait accompli sur le terrain, en poursuivant la mise en œuvre de ses plans de colonisation expansionnistes, en déplaçant de force des Palestiniens

et en confisquant leurs maisons et leurs terres tout en tentant de modifier la composition démographique et le statut historique et juridique de Jérusalem et en commettant d'autres violations graves, en plus des attaques répétées commises par les colons contre les Palestiniens en Cisjordanie, et ce en toute impunité.

Dans ce contexte, la Tunisie réaffirme son rejet catégorique des tentatives visant à modifier le statu quo concernant les Lieux saints de Jérusalem et renouvelle son soutien au rôle historique de gardien de ces lieux joué par le Royaume hachémite.

Au vu des violences et des attaques perpétrées contre la population civile palestinienne, y compris les femmes et les enfants, la Tunisie appelle également à leur protection, comme le garantit le droit international.

La persistance de cette situation dans les territoires occupés risque de provoquer une nouvelle escalade, notamment en l'absence de perspectives réelles de règlement du conflit sur la base des résolutions de la légitimité internationale et des paramètres convenus. Les Palestiniens, en particulier les jeunes, éprouvent ainsi un sentiment d'injustice, de désespoir et d'impuissance.

Au titre de la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales qui lui incombe de, le Conseil de sécurité est tenu de prendre les mesures qui s'imposent pour garantir l'application de ses résolutions relatives au conflit israélo-palestinien, en particulier mettre fin aux activités de colonisation et sortir le processus de paix au Moyen-Orient de l'impasse.

En vertu des pouvoirs conférés par le Conseil de sécurité au Quatuor pour le Moyen-Orient, nous espérons que le Quatuor intensifiera ses efforts pour permettre la reprise des négociations dans les plus brefs délais. À cet égard, nous réaffirmons notre appui à la proposition d'organiser une conférence internationale de la paix sous les auspices du Quatuor. Compte tenu de la détérioration de la situation humanitaire dans la bande de Gaza, du fait notamment des conséquences de la récente agression militaire, de la poursuite du blocus depuis plus de 14 ans et des répercussions de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), nous soulignons l'importance de faciliter l'accès humanitaire, de lever les restrictions à la liberté de circulation et de commerce et de s'abstenir d'entraver les efforts de reconstruction.

Nous appelons également les donateurs internationaux à accroître l'aide et les interventions humanitaires dans les Territoires palestiniens occupés

et à appuyer l'action menée par l'ONU en ce sens. À ce sujet, nous soulignons qu'il est urgent de verser des fonds supplémentaires à l'UNRWA afin de combler son déficit budgétaire. Nous appelons aussi à un financement prévisible et durable de son budget. Nous attendons avec intérêt la tenue de la conférence des donateurs que la Jordanie prévoit d'organiser conjointement avec la Suède en soutien à l'UNRWA.

Pour conclure, nous réaffirmons que la sécurité et la stabilité dans la région du Moyen-Orient passent inévitablement par un règlement juste, global et durable du conflit israélo-arabe, conformément au droit international, aux résolutions de la légitimité internationale et à l'Initiative de paix arabe.

La Tunisie continuera de soutenir sans réserve les causes justes, au premier rang desquelles figure la question palestinienne, et ce jusqu'à ce que le peuple palestinien recouvre tous ses droits légitimes, qui sont imprescriptibles.

M. Tirumurti (Inde) (*parle en anglais*) : Je me félicite de vous voir présider la séance d'aujourd'hui, Monsieur le Président. Je remercie le Coordonnateur spécial Tor Wennesland de son exposé. Je remercie également M^{me} Hanan Ashrawi et M. Daniel Levy de leurs observations, et je salue la participation de l'Ambassadeur d'Israël et de l'Ambassadeur de Palestine à la présente séance.

La position de l'Inde sur la question de la Palestine est constante et bien connue. Nous sommes fermement convaincus que seule la création d'un État de Palestine souverain, viable et indépendant, à l'intérieur de frontières reconnues et arrêtées d'un commun accord, vivant côte à côte avec Israël dans la paix et la sécurité et prenant en considération les préoccupations légitimes d'Israël en matière de sécurité, peut apporter une solution durable au conflit.

Je réaffirme la position de longue date de l'Inde selon laquelle la question de Palestine doit être résolue par un règlement négocié pacifiquement qui favorise la solution des deux États. Le maintien de la paix et de la stabilité est une condition préalable à ce scénario.

La consolidation du cessez-le-feu à Gaza et l'accélération de sa reconstruction doivent rester une priorité pour l'ONU et la communauté internationale. Nous appelons toutes les parties au conflit à respecter le cessez-le-feu, à poursuivre leur coopération et leur coordination avec l'ONU, et à prendre des mesures concrètes pour améliorer la situation économique et humanitaire des civils à Gaza. Je réaffirme également qu'il est urgent de s'attaquer aux causes profondes qui

sont à l'origine de la détérioration de la situation à Gaza. Je renouvelle l'appel de l'Inde à transférer de manière régulière et prévisible à Gaza l'aide et d'autres articles essentiels afin d'améliorer la situation humanitaire et de faciliter une reconstruction rapide, tout en garantissant que cette aide soit utilisée à bon escient. Il importe également que la communauté internationale des donateurs soutienne la reconstruction de la bande de Gaza par l'intermédiaire de l'Autorité palestinienne.

Nous encourageons par ailleurs les parties à poursuivre les discussions sur l'échange de prisonniers et à œuvrer pour une issue positive, ceci étant un impératif humanitaire. Nous savons gré à l'Égypte du rôle qu'elle joue pour faciliter ces discussions.

Nous condamnons tous les actes de violence visant des civils, ainsi que les actes de provocation, d'incitation à la violence et de destruction. Dans l'intérêt de la paix et de la stabilité, nous appelons toutes les parties à s'abstenir de toute action provocatrice ou déclaration incendiaire. Nous soulignons la nécessité de respecter et de maintenir le statu quo historique concernant les Lieux saints de Jérusalem.

Nous sommes préoccupés par la précarité de la situation budgétaire de l'Autorité palestinienne, qui a été exacerbée par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). La communauté internationale doit appuyer le redressement socioéconomique palestinien, en mettant l'accent sur la protection sociale, conformément aux priorités de l'Autorité palestinienne.

Nous nous félicitons des récentes annonces visant à améliorer les relations économiques et administratives entre Israël et l'Autorité palestinienne. Ces annonces doivent se traduire en actes.

L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient joue un rôle important dans la fourniture de l'assistance humanitaire et de l'aide au développement. L'Inde a continué de soutenir le budget de base de l'Office par des contributions volontaires annuelles.

L'Inde a toujours appuyé les efforts d'édification de la nation palestinienne dans le cadre du partenariat entre l'Inde et la Palestine en faveur du développement. En plus de nos projets en cours dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de la technologie, nous mettons également en œuvre des projets à effet rapide qui bénéficieront aux communautés locales. Ces programmes se sont poursuivis malgré la pandémie de COVID-19.

Nous appelons également la communauté internationale, en particulier le Quatuor pour le Moyen-Orient, à prendre des mesures concrètes en vue de relancer et de faciliter les négociations de paix. À cet égard, nous nous félicitons de la poursuite des échanges de haut niveau entre le Gouvernement israélien et l'Autorité palestinienne. Ces échanges contribueront à renforcer la confiance entre les parties et à créer un environnement propice à la reprise des négociations de paix. Ces mesures doivent être prises parallèlement aux efforts visant à relancer les négociations directes, qui restent la meilleure voie pour parvenir à la solution des deux États.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions le Coordonnateur spécial Tor Wennesland de son exposé. Nous avons écouté attentivement les représentants de la société civile, M. Daniel Levy et M^{me} Hanan Ashrawi. Nous saluons la participation en personne de M. Kamau à la présente séance.

L'instauration d'une paix et d'une sécurité durables au Moyen-Orient et en Afrique du Nord reste une des grandes priorités de l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Nous constatons avec regret qu'aucun progrès n'a encore été observé dans le règlement des nombreuses crises qui touchent la région. Nous sommes également préoccupés par le fait que la plupart des conflits sont non seulement compliqués par des interventions extérieures, mais également exacerbés par les tentatives de promouvoir des solutions unilatérales, tout en ignorant totalement le point de vue des populations locales et des groupes tribaux, ethniques, religieux et confessionnels.

Il est clair que l'un des fondements de l'instauration d'une stabilité à long terme dans la région est la promotion du processus de règlement au Moyen-Orient, dont l'élément central est une solution juste au problème palestinien. Malheureusement, les tensions en Cisjordanie et dans la bande de Gaza se poursuivent sans relâche, exacerbant les problèmes liés au maintien d'un cessez-le-feu, à la fourniture d'une aide humanitaire aux Palestiniens touchés et à la relance du processus de paix.

Parallèlement, les actions unilatérales, lourdes de conséquences dangereuses, se poursuivent, avec notamment la confiscation et la destruction des biens palestiniens, la construction de colonies, y compris des projets de construction dans le Golan syrien occupé, les arrestations arbitraires, les violations du statut des Lieux saints et la violence. Dans le même temps, nous soulignons qu'il est important de prendre en compte les intérêts d'Israël en matière de sécurité.

Dans ce contexte, nous réitérons l'appel à renoncer aux actes de provocation et aux mesures unilatérales. La coopération internationale et les mesures concertées doivent accompagner les progrès dans la réalisation d'un règlement au Moyen-Orient. Selon nous, la fourniture d'une aide humanitaire d'urgence à toutes les personnes touchées et dans le besoin dans la bande de Gaza doit être notre objectif principal à court terme. L'action de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, ainsi que l'appui de la communauté internationale à l'Office, sont plus que jamais nécessaires.

Dans le même temps, nous rappelons une fois de plus que toutes les questions relatives au statut final doivent être réglées dans le cadre de négociations directes entre les Palestiniens et les Israéliens. Ces négociations doivent être lancées sans attendre. En tant que membre permanent du Conseil de sécurité et membre du Quatuor de médiateurs internationaux, la Russie est prêt à oeuvrer à un règlement fondé sur les critères internationalement reconnus, à savoir les résolutions de l'ONU, le mandat de la Conférence de Madrid et l'Initiative de paix arabe, qui aboutira à la création d'un État palestinien indépendant, souverain et d'un seul tenant à l'intérieur des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale.

Nous appelons nos partenaires du Quatuor, à savoir l'ONU, l'Union européenne et les États-Unis, à renforcer la coopération à cette fin. Le 14 octobre, nous avons organisé une autre réunion virtuelle avec les représentants spéciaux. Nous insistons sur l'importance d'organiser un réunion du Quatuor au niveau ministériel, notamment à l'approche du trentième anniversaire de la Conférence de Madrid sur le Moyen-Orient. Nous sommes également disposés à dialoguer avec les principaux acteurs régionaux et à les associer aux efforts du Quatuor.

Nous prenons acte du fait qu'un certain nombre d'États de la région du Moyen-Orient ont choisi de normaliser leurs relations avec Israël. Nous pensons que ces efforts n'auront des retombées positives sur la situation dans la région que s'ils restent axés sur la recherche d'une solution juste à la question palestinienne sur une base juridique internationalement reconnue. Comme l'a montré la récente flambée de tensions autour de la bande de Gaza, il n'y a pas d'autre voie possible.

La Fédération de Russie travaille activement avec diverses parties prenantes palestiniennes dans le but de surmonter la division interne. Nous facilitons les efforts de nos amis égyptiens à cette fin. Nous nous félicitons, en particulier, du récent sommet

palestino-jordano-égyptien qui s'est tenu au Caire et formons l'espoir qu'il s'agira d'un premier pas vers un changement fondamental de la situation, qui est dans l'impasse.

M. Dang (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Je remercie le Coordonnateur spécial Tor Wennesland de son exposé instructif. Je remercie également M. Daniel Levy et M^{me} Hanan Ashrawi de leurs observations. Je me réjouis de la participation des représentants de la Palestine et d'Israël à la séance d'aujourd'hui.

Nous sommes préoccupés par la violence qui se poursuit dans le territoire palestinien occupé. Depuis l'annonce de la cessation des hostilités en mai, les tensions et la violence entre les parties n'ont malheureusement pas baissé en Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est. Les affrontements continuent de faire un nombre croissant de victimes parmi les Palestiniens, et les actes de violence commis par des colons demeure un motif d'inquiétude majeur durant la saison de la récolte des olives.

Nous sommes particulièrement dérangés par le fait que les enfants soient exposés depuis si longtemps à la violence. En tant que Puissance occupante, Israël a l'obligation d'assurer la sûreté et la sécurité de la population palestinienne, spécialement les enfants. Les autorités israéliennes doivent cesser de faire un emploi excessif de la force contre les civils et enquêter de façon impartiale et sans délai sur toutes les attaques violentes. Il faut en finir avec la culture de l'impunité. Nous exhortons également toutes les parties à faire preuve de retenue et à s'abstenir de toute action et de tout discours susceptible d'attiser les tensions.

La violence apparemment sans fin dont nous sommes témoins ne fait que souligner l'importance d'un règlement juste, durable et global du conflit. Tant que l'occupation, les activités d'implantation et la démolition de biens palestiniens continueront, il n'y aura pas de paix durable.

Les tendances sur le terrain ne sont pas encourageantes. Nous restons préoccupés par les informations indiquant que les projets d'implantation progressent toujours en Cisjordanie, y compris à Jérusalem. Nous réaffirmons que toutes les colonies sont illégales en droit international et compromettent les chances de parvenir de façon viable à la solution des deux États.

Conformément à la résolution 2334 (2016), nous appelons les autorités israéliennes à renoncer pour de bon à toutes les activités de peuplement et à la démolition

de biens palestiniens en Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est. Ce serait un pas important vers l'établissement de la confiance et le retour aux négociations.

Une fois encore, nous réaffirmons notre appui ferme à la solution des deux États, y compris la création d'un État de Palestine, avec Jérusalem-Est pour capitale, qui coexiste dans la paix aux côtés d'Israël, à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues sur la base des lignes d'avant 1967 et d'un règlement négocié, conformément au droit international, à la Charte des Nations Unies et à toutes les résolutions de l'ONU sur la question, notamment la résolution 2334 (2016).

Nous nous félicitons du récent dialogue entre responsables du Gouvernement israélien et de l'Autorité palestinienne. Il s'agit d'une avancée positive et importante sur la voie d'un renforcement de la coopération dans les domaines de la sécurité et des politiques économiques. Nous encourageons d'autres échanges directs et engageons les deux camps à travailler ensemble pour faciliter la reconstruction de Gaza et stimuler l'économie palestinienne.

Des mesures concrètes en ce sens contribueront à créer un climat de confiance entre les parties et à poser les bases d'un dialogue et de négociations larges et authentiques. Nous accueillons avec satisfaction tous les efforts déployés par les acteurs internationaux pour faciliter l'installation de cette dynamique.

Nous notons les mesures prises récemment pour assouplir les restrictions d'accès à l'entrée et à la sortie de la bande de Gaza. Toutes les initiatives humanitaires et de reconstruction devraient être encore facilitées, étant donné que la situation à Gaza reste précaire. Nous apprécions le travail accompli par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et les autres organismes des Nations Unies en faveur de l'acheminement d'une aide capitale pour les Palestiniens à Gaza. Toutefois, le personnel humanitaire des Nations Unies et des organisations non gouvernementales internationales doit pouvoir entrer à Gaza et en sortir régulièrement. Il faudrait que les points de passage soient ouverts aux biens commerciaux et humanitaires et aux matériaux de construction. À long terme, le blocus de Gaza doit être complètement levé.

À ce propos, nous exhortons la communauté internationale à répondre à l'appel du Secrétaire général, qui demande une augmentation de 6,1 millions de dollars, dont 43 postes additionnels, pour l'UNRWA au titre de l'aide à fournir aux réfugiés de Palestine en matière d'éducation, de soins de santé et d'assistance générale.

Pour terminer, nous tenons à dire une fois de plus le soutien inébranlable du Viet Nam à la lutte légitime du peuple palestinien et à ses droits inaliénables.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Secrétaire d'État aux affaires étrangères du Kenya.

Depuis 1948, le Conseil a traité de la situation au Moyen-Orient et de la question palestinienne à de nombreuses occasions. Chaque mois, il est informé des faits nouveaux et entend des observations et des recommandations découlant du travail important du Bureau du Coordonnateur spécial et de divers intervenants s'occupant de ce problème. Je remercie M. Wennesland, M^{me} Ashrawi et M. Levy de leurs interventions de ce matin.

Je tiens aussi à saluer la présence des représentants d'Israël et de la Palestine au présent débat.

En tant qu'organe investi de la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, il nous faut poser la question : que pouvons-nous faire d'autre pour répondre durablement à la question palestinienne ? L'intérêt du Kenya a toujours été et restera de soutenir la perspective d'une fin à cette menace qui pèse sans cesse et depuis longtemps sur la paix et la sécurité au Moyen-Orient. Les menaces à la paix et à la sécurité au Moyen-Orient ont un effet domino préjudiciable sur de nombreuses parties du monde, y compris la sous-région et même notre propre voisinage. Que personne ne croie, ne serait-ce qu'un instant, compte tenu de la nature du débat d'aujourd'hui, que le Kenya ne demeure pas gravement préoccupé par la situation au Moyen-Orient en dehors d'Israël et de la Palestine. Le Kenya, bien qu'éloigné du Moyen-Orient, a vu du sang kényan versé et des vies kényanes perdues par la faute de terroristes inspirés par la politique et la situation au Moyen-Orient.

Le Conseil a demandé et ordonné des cessez-le-feu, dont le dernier en date il y a quatre mois, après 11 jours d'hostilités entre Israël et le Hamas. Il a soumis projet de résolution après projet de résolution, avec des recommandations et des principes, notamment la résolution 2334 (2016), afin d'encadrer un règlement pacifique négocié pour ce conflit prolongé.

Le Kenya a appelé au renforcement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, comme nombre d'États Membres ici présents aujourd'hui. Il a demandé une cessation des activités de peuplement israéliennes en Cisjordanie et à Jérusalem-Est, ainsi que des démolitions, y compris celles qui mettent en danger

l'actualisation de la solution des deux États et compromettent la contiguïté territoriale d'un État palestinien viable sur la base des frontières de 1967.

Nous avons mis l'accent sur l'importance de frontières sûres et de la sûreté et de la sécurité pour les Israéliens et les Palestiniens, sur la protection du statu quo à Jérusalem et sur le travail important de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban et de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement pour contribuer à la stabilité de la sous-région.

Nous avons régulièrement pris note des progrès enregistrés, en particulier s'agissant de la coopération entre les autorités israéliennes et palestiniennes et des efforts de médiation régionaux.

Le Kenya en particulier a condamné à maintes reprises les attaques terroristes et les actes de terrorisme perpétrés par le Hamas, le Jihad islamique palestinien et d'autres groupes militants qui leur sont affiliés contre des civils israéliens et des infrastructures civiles israéliennes. Nous avons condamné ceux qui appellent à l'application du droit international des droits de l'homme et du droit international mais qui les enfreignent chez eux.

Aussi insoluble que le conflit puisse paraître, il y a eu par le passé des percées politiques qui se sont produites en dépit des difficultés les plus graves et des obstacles les plus insurmontables. Quel est donc ce qui nous manque pour régler durablement cette situation qui s'éternise ? Je voudrais dire au Conseil que, malgré tout ce qu'il a pu ou aimerait faire, en dernier ressort la réponse est entre les mains et dans les esprits des Israéliens et des Palestiniens et de leurs dirigeants. Nous devrions arrêter de prescrire la paix et laisser au contraire les Palestiniens et les Israéliens définir le chemin qui doit les mener à la paix et à la coexistence harmonieuse grâce à un dialogue authentique et véritablement inclusif, ancré dans leurs communautés. Nous sommes persuadés que, pour accepter volontairement, développer et concrétiser une paix mutuelle, les dirigeants des deux camps doivent donner à ceux de leurs concitoyens qui oeuvrent concrètement pour la paix les moyens d'agir. Et c'est de ceux qui agissent à la base dont je voudrais parler dans le reste de ma déclaration.

Dans les pourparlers de paix officiels, ce que l'on appelle les « canaux officiels », la tendance a été de définir et d'aborder ce conflit et le processus de paix selon des cadres juridiques et politiques qui semblent très éloignés des grands facteurs que les communautés israéliennes et palestiniennes au niveau local, qui vivent côte à côte à l'heure actuelle, considèrent comme cruciaux et avec lesquels elles sont aux prises au quotidien. Le résultat de

cette approche axée sur les canaux officiels a montré que les « solutions » ou « conclusions » proposées à ce niveau portent principalement sur les questions macropolitiques et/ou macroéconomiques, tandis que les diverses tensions sociopolitiques et théologiques et autres facteurs qui caractérisent la société continuent à bouillonner sous la surface.

Il y a quelques semaines, dans le cadre des exposés présentés lors de la séance d'information sur la mise en œuvre de la résolution 2334 (2016) (voir S/PV.8869), une jeune femme de la société civile nous a rappelé que le conflit auquel nous sommes confrontés aujourd'hui est en partie le résultat de l'approche adoptée il y a 20 ans et qui est toujours suivie. Cette approche privilégie les « canaux officiels » au détriment des diverses organisations locales et des liens qu'elles créent elles-mêmes. Ces organisations incarnent des années d'efforts directs et audacieux pour démêler des concepts sociopolitiques et théologiques, qu'ils soient liés à la foi musulmane, juive ou chrétienne, afin de définir, d'interpréter et de contextualiser les expériences et les réalités politiques, historiques et contemporaines, qui sont celles des gens dans leur vie quotidienne.

Par conséquent, écoutons-les davantage et revoyons, recadrons et réévaluons les efforts du Conseil de sécurité dans le même esprit de courage qu'incarnent les jeunes et les dirigeants communautaires israéliens et palestiniens, qui coexistent au quotidien, comme je l'ai dit, qui agissent à la base pour bâtir concrètement la paix interethnique et interculturelle, qui disent les choses telles qu'elles sont et qui demandent des comptes quand c'est nécessaire.

Nous faisons ces observations non pas pour établir de fausses équivalences, mais pour demander instamment qu'on tourne le dos au débat sans fin dans lequel s'est enfermé le Conseil de sécurité au profit de la recherche véritable de solutions rapides mais néanmoins à long terme et d'issues concrètes à cette situation.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Il n'y a plus d'orateurs ou d'oratrices inscrits sur ma liste.

La séance est levée à 12 h 45.